



Ministry for Foreign
Affairs of Finland

TRADE UNIONS AND TRADE

L'IMPACT DES ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE
CONTINENTAUX SUR L'EMPLOI INFORMEL
EN AFRIQUE : UN CAS DE L'INDUSTRIE
MANUFACTURIÈRE EN ZAMBIE



Novembre 2021

sask^{fi}



LRS Labour
Research
Service



**Ministry for Foreign
Affairs of Finland**

Préparé par le Secrétariat ZILARD

TEL: +260 21 126 9783

CELL: +260 97 77 04973

Plot 260, Twin Palm Road, Ibex Hill, Lusaka, Zambia

Équipe éditoriale

ITUC Africa: Eric Manzi (Eric.Manzi@ituc-africa.org)

LRS: Trenton Elsley (trenton@lrs.org.za); Marie Daniel
(marie@lrs.org.za)

La recherche a été développée en coopération avec
l'Organisation régionale africaine de la Confédération
syndicale internationale (CSI-Afrique) et soutenue par le
Centre de solidarité syndicale de Finlande (SASK)

Conception et mise en page: Michael Lusaba



LRS Labour
Research
Service



sask^{fi}





Table Des Matières

	LISTE DES ABRÉVIATIONS	05
	REMERCIEMENTS	06
	RESUME	07
01	HISTORIQUE, CONTEXTE ET LOGIQUE	08
02	OBJECTIFS DE L'ÉTUDE	13
03	CADRE CONCEPTUEL	14
04	STRUCTURE DU RAPPORT	15
05	ANALYSE DOCUMENTAIRE	16
06	DONNÉES ET SOURCES DE DONNÉES	20
07	MÉTHODOLOGIE	21
08	RÉSULTATS DE RECHERCHE	22
	8.1. Probabilité et prévalence de l'informalité dans l'industrie manufacturière zambienne	22
	8.1.1. Caractéristiques individuelles	22
	8.1.2. Caractéristiques des ménages	26
	8.1.3. Caractéristiques régionales	26
	8.2. L'impact des réformes commerciales sur la probabilité d'être employé de manière informelle sur le marché du travail dans l'industrie manufacturière en Zambie	27

8.2.1. Implications pour l'économie informelle de la Zambie	28
8.2.2. Enjeux	29
8.3. Perspectives des principales parties prenantes	31
8.3.1. Organisations syndicales	31
8.3.2. Gouvernement	31
8.3.3. Associations transfrontalières	31
8.3.4. Associations de l'économie informelle	32
09 RECOMMANDATIONS	33
10 CONCLUSION	39
11 REFERENCES	40
12 ANNEXES	42



Liste des Figures

Les figure 1: Pourcentage de produits manufacturés dans les exportations totales, 2018	10
Les figure 2: Répartition en pourcentage de la population en âge de travailler par zone rurale et urbaine et par sexe, 2018	23
Les figure 3: Pourcentage de jeunes occupant un emploi informel par groupe d'âge, 2018	24
Les figure 4: Adhésion au ZCTU par secteur, 2021	25
Les figure 5: Nombre de travailleurs engagés dans une production à usage personnel, 2018	27

Liste des Tableaux

Tableau 1: Probabilité d'être employé de façon informelle dans le secteur manufacturier expliquée par les caractéristiques individuelles des travailleurs (X_{ijt})	22
Tableau 2: Probabilité d'être employé de façon informelle dans le secteur manufacturier en fonction des caractéristiques du ménage des travailleurs (H_{ijt})	26
Tableau 3: Probabilité d'être employé de manière informelle dans le secteur manufacturier en fonction des caractéristiques du ménage des travailleurs. (R_{ijt})	27
Tableau 4: Probabilité d'être employé de manière informelle dans le secteur manufacturier en fonction des taux tarifaires de 2018. (Tar_{jt})	28

List of Abbreviations

ACR	Accords commerciaux régionaux	NAPSA	Office national du régime des pensions
ARDL	Retards autorégressifs échelonnés	NATMAZ	Association nationale des commerçants et marketeurs de Zambie
AVEMA	Association des vendeurs et marketeurs	NEST	Stratégie nationale d'exportation
AZIEA	Alliance pour les associations de l'économie informelle de Zambie	NSA	Agence nationale de la statistique
CAE	Communauté d'Afrique de l'Est	OIT	Organisation internationale du travail
CBTA	Association des commerçants transfrontaliers	ONS	Office national algérien des statistiques
CDA	Communauté de développement de l'Afrique australe	OUA	Organisation de l'unité africaine
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	PIB	Produit intérieur brut
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale	SACBTA	Association des commerçants transfrontaliers d'Afrique australe
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe	SACU	Union douanière d'Afrique australe
CSI	Confédération syndicale internationale	SATUCC	Conseil de coordination des syndicats d'Afrique australe
CSO	Bureau central des statistiques	TFTA	Zone tripartite de libre-échange
CTPD	Centre pour la politique commerciale et le développement	UA	Union africaine
DID	Doubles différences	UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
EGC	Équilibre général calculable	UFM	Union du fleuve Mano
ICBT	Commerce transfrontalier informel	UMA	Union du Maghreb arabe
IGC	Centre international de croissance	ZAM	Association zambienne des fabricants
LFS	Enquête sur les forces de travail	ZCTU	Congrès zambien des syndicats
LMI	Revenu intermédiaire de la tranche inférieure	ZDA	Agence zambienne de développement
LRN	Réseau de recherche sur le travail	ZILARD	Institut zambien pour la recherche et le développement du travail
MCTI	Ministère du commerce et de l'industrie	ZLECAF	Zone de libre-échange continentale africaine
MLSS	Ministère du travail et de la sécurité sociale	ZSA	Agence statistique de Zambie



REMERCIEMENTS

Les auteurs expriment leur reconnaissance envers plusieurs personnes et organisations qui ont rendu cette étude possible. Nous tenons à remercier le Labour Research Service (LRS) pour son soutien financier à ce projet. Nous remercions l'équipe du ZILARD qui a réalisé l'étude. En particulier, le professeur Trywell Kalusopa et M. Stanley Zulu, qui ont initié, conceptualisé et coordonné l'ensemble de l'étude en tant que chefs d'équipe. Nous remercions M. Jamani Phiri, chef d'équipe suppléant et chercheur principal responsable de la coordination sur le terrain de l'ensemble du processus de collecte des données en termes de sélection des sites et de collecte de données réelles, de développement des méthodologies de collecte des données et des instruments, d'orientation de la saisie et du nettoyage des données, de rédaction des rapports et de soutien à la mobilisation des différentes parties prenantes à toutes les étapes du processus de recherche. La recherche sur le terrain et la collecte des données ont été guidées par Mme Mubanga Simukanga en sa qualité de superviseur de terrain. Nous sommes reconnaissants au Congrès des syndicats de Zambie (ZCTU) et au conseil d'administration du ZILARD pour tout le soutien humain, matériel et infrastructurel. Nous sommes également redevables à l'Agence statistique de Zambie (ZSA), à l'Association zambienne des fabricants (ZAM), au ministère du Travail et de la Sécurité sociale et au Congrès des syndicats de Zambie (ZCTU) pour leur soutien dans la collecte des données et leur contribution experte à l'ensemble du processus de recherche. Enfin, nous remercions vivement les participants qui ont répondu à notre questionnaire et à nos entretiens sur l'économie informelle.



RÉSUMÉ

Ce rapport présente une étude empirique sur l'impact de la libéralisation du commerce induite par la future ZLECAf sur le commerce et l'emploi informels en Afrique, en se concentrant sur le secteur manufacturier en Zambie comme étude de cas. Les conclusions de l'analyse documentaire systématique détaillée des études soulignent tout d'abord le fait que la relation entre la politique commerciale et l'économie informelle est vague, mixte et hétérogène dans plusieurs pays d'Afrique. Les données provenant de certains pays suggèrent que les réformes commerciales pourraient exposer les entreprises formelles à une concurrence étrangère féroce, augmentant ainsi la part de l'emploi informel sur le marché du travail, tandis que d'autres n'ont trouvé aucune trace de cette relation. Deuxièmement, en ce qui concerne la prévalence de l'informalité et l'effet des tarifs douaniers sur l'informalité, les principales conclusions indiquent que les réformes commerciales ont une relation positive avec l'informalité en Zambie. Cela implique que l'impact de la réduction ou de l'élimination des tarifs douaniers peut par la suite conduire à la réduction du travail et du commerce informels. Les réformes commerciales visant à réduire ou à éliminer les droits de douane entraînent donc une formalisation naturelle de l'économie informelle en Zambie. Les avantages de l'abaissement des droits de douane peuvent varier considérablement sur le plan économique, social et même comportemental. Par exemple, l'abaissement des tarifs douaniers peut contribuer à réduire ou à freiner les activités illégales telles que la contrebande et l'évasion fiscale.



INTRODUCTION, HISTORIQUE, CONTEXTE ET LOGIQUE

Ce rapport présente une étude empirique sur l'impact de la libéralisation du commerce induite par la future ZLECAf sur le commerce et l'emploi informels en Afrique, en se concentrant sur le secteur manufacturier en Zambie comme étude de cas. Le rapport est structuré de trois manières principales : Premièrement, il se consacre à une analyse documentaire systématique détaillée des études sur l'impact des accords de libre-échange sur l'économie informelle en Afrique. Deuxièmement, il présente des conclusions empiriques sur la prévalence de l'informalité, l'effet des tarifs douaniers sur l'informalité ainsi que les perspectives des principales parties prenantes sur la ZLECAf et son impact sur le secteur manufacturier en Zambie. Troisièmement, une analyse des implications politiques, des recommandations et des interventions stratégiques que les syndicats devraient poursuivre est présentée. Des conclusions sont ensuite tirées.

Le "traité d'Abuja" de 1994 a conduit à la formation d'un certain nombre d'accords commerciaux régionaux (ACR) africains. Les blocs et points régionaux communs qui ont évolué et se sont renforcés au fil du temps incluent la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), la Communauté de développement d'Afrique australe (CDA) (1980), la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, l'Union douanière d'Afrique australe et la zone de libre-échange tripartite, l'Union du fleuve Mano (1973), l'Union monétaire ouest-africaine (1994), le Marché de l'Afrique orientale et australe (COMESA) (1981) et l'Union du Maghreb arabe (1989). L'OUA a par ailleurs été rebaptisée Union africaine (UA) en 2002. En janvier 2012, cinquante-quatre (54) pays africains ont convenu d'établir une zone de libre-échange continentale (ZLECAf) lors de la 18ème session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine (UA) à Addis-Abeba, en Éthiopie. L'objectif ambitieux à long terme de l'accord est de renforcer l'intégration entre les États membres de l'Union africaine, de promouvoir la Communauté économique africaine conformément au traité d'Abuja de 1991 de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de réaliser l'agenda 2063 de l'Afrique. L'un des principaux objectifs de la ZLECAf est de promouvoir, d'unifier et de mieux coordonner le système commercial, ainsi que d'éliminer les problèmes liés aux multiples accords commerciaux qui se chevauchent sur le continent africain. Nombreux sont ceux qui pensent que la ZLECAf devrait conduire à la création d'un marché africain unique pour les biens et les services, faciliter

la libre circulation tant attendue des personnes, mobiliser les investissements régionaux et donner l'impulsion nécessaire à la création d'une union douanière continentale. Ces attentes, entre autres, devraient permettre d'améliorer la compétitivité régionale et le développement industriel de l'Afrique, de résoudre les problèmes posés par les multiples adhésions à des communautés économiques régionales qui se chevauchent et d'accélérer le processus d'intégration régionale et continentale africaine tant attendue.

L'objectif principal de tous les accords commerciaux régionaux africains est de promouvoir les exportations de produits manufacturés en éliminant les droits de douane. À cet égard, la ZLECAf vise à promouvoir le commerce intra-africain en réduisant les barrières tarifaires et non tarifaires (UA, 2021). Et ceci parce que l'industrie manufacturière est essentielle pour diversifier la production et augmenter la productivité en Afrique. Les droits de douane sont des taxes spécifiques prélevées sur les marchandises importées à la frontière. Les droits de douane ont toujours constitué un outil permettant au gouvernement de collecter des recettes, mais ils représentent également un moyen de protéger l'industrie et la production nationales. Les tarifs douaniers servent également à limiter les importations en augmentant les prix des biens et services achetés dans un autre pays, réduisant ainsi leur attrait pour les consommateurs nationaux. Il existe deux types de droits de douane : des tarifs spécifiques sont perçus à titre de droit fixe en fonction du type de biens, comme par exemple un tarif de 1 000 dollars pour une voiture. Les droits ad valorem sont prélevés en fonction

de la valeur des marchandises, par exemple 10 % de la valeur du véhicule. Les gouvernements qui utilisent les droits de douane au profit d'industries spécifiques le font généralement pour protéger les entreprises et les emplois. Les tarifs douaniers peuvent également être utilisés comme un prolongement de la politique étrangère : imposer des tarifs douaniers sur les principaux produits d'exportation des partenaires commerciaux est un moyen d'exercer un effet de levier économique. Les tarifs douaniers peuvent avoir des effets secondaires inattendus. Ils peuvent affaiblir l'efficacité et les capacités d'innovation des industries nationales en limitant la concurrence. Ils pénalisent également les consommateurs nationaux car l'absence de concurrence tend à faire monter les prix. Ils peuvent créer des tensions en favorisant certaines industries ou régions géographiques par rapport à d'autres. Par exemple, des droits de douane conçus pour aider les fabricants urbains peuvent nuire aux consommateurs des zones rurales, qui ne peuvent bénéficier de cette politique et risquent de payer plus cher les produits finis. Finalement, les tentatives de pression sur des pays hostiles par le biais de tarifs douaniers peuvent se transformer en un cycle futile de représailles, souvent appelé "guerre commerciale". Ceci a incité de nombreux pays africains à éliminer complètement les droits de douane. Dans chacun des groupes sous-régionaux d'Afrique, des tentatives et des progrès ont été réalisés en vue de la création d'un libre-échange commun, avec un succès limité. La mise en œuvre complète devrait permettre d'assouplir les restrictions en matière de progressivité des droits et d'encourager les pays à se concentrer sur des produits à plus forte valeur ajoutée, diversifiant ainsi les exportations de produits de base.

Il est aussi espéré que l'économie africaine intégrée pourra renforcer la compétitivité des industries locales, réaliser des économies d'échelle pour les producteurs nationaux, mieux répartir les ressources et attirer les investissements directs étrangers. L'Accord de libre-échange africain et l'Agenda 2063 espèrent inverser le processus de désindustrialisation prématurée de l'Afrique et tirer parti du grand nombre de possibilités de fabrication existantes, notamment les logiciels, les pièces automobiles, les machines industrielles et commerciales, les produits chimiques, la transformation agricole et la sous-industrie des vêtements et de la

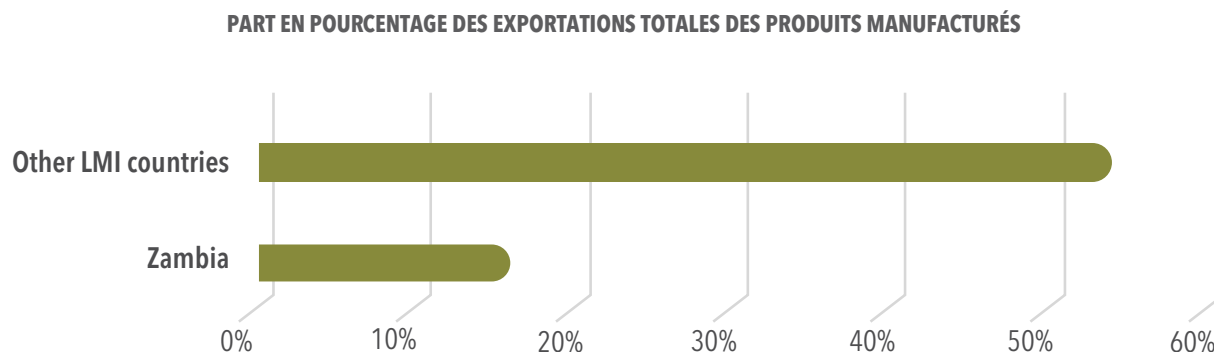
chaussure, etc. (UA, 2021). En effet, certains pays comme le Kenya ont revendiqué les avantages du libre-échange dans certains sous-secteurs. La fabrication industrielle relativement forte du Kenya représente près de 20% de l'activité économique du pays et 12,5% de tous les emplois formels. Le Kenya est devenu un important fournisseur d'automobiles sur le marché est-africain (UA, 2021). La documentation affirme toutefois qu'aujourd'hui, l'Afrique n'est pas aussi industrialisée qu'elle l'était dans les années 1970. La part de l'industrie manufacturière dans le PIB africain est actuellement de 11 %, contre 15 % dans les années 1970 (UA, 2021). La contribution de l'Afrique à la production manufacturière mondiale est passée de 3 % dans les années 1970 à moins de 2 % en 2013. La part de l'industrie manufacturière dans les exportations totales de l'Afrique est passée de 26 % en 1995 à 19 % en 2014 (UA, 2021). En d'autres termes, les pays africains se désindustrialisent et restent très pauvres. En 2014, les produits manufacturés ne représentaient que 15 % des exportations africaines vers des pays hors d'Afrique, tandis que les exportations intra-africaines ne représentaient que 42 % (UA, 2021).

Étant l'un des signataires de la ZLECAf et compte tenu de sa position géopolitique (avec huit pays limitrophes), la Zambie considère de plus en plus la ZLECAf comme une étape importante pour s'intégrer dans le système commercial continental. La ZLECAf est donc considérée comme une opportunité pour la croissance de ses industries et de ses emplois. Le pays a commencé à mettre en œuvre une stratégie d'industrialisation orientée vers l'exportation au début des années 2000. Ainsi, même si les exportations totales avaient augmenté à un taux annuel d'environ 16% depuis le début des années 2000, elles ont fortement diminué entre 2013 et 2016 (NEST, 2018) (voir Figure 1). Depuis 2014, le pays a commencé à enregistrer un déficit commercial, principalement en raison de la baisse des prix des matières premières, signe d'une baisse de la compétitivité. Globalement, par rapport à d'autres pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, la proportion de produits manufacturés en tant qu'exportations totales (de produits de base) de la Zambie est très faible. En 2018, seuls 16 % des exportations provenaient de l'industrie manufacturière, contre 59 % dans le groupe de pays à revenu moyen de la tranche inférieure (Banque mondiale, 2018).



Les figure 1: Pourcentage de produits manufacturés dans les exportations totales, 2018

La source: NEST 2018




Dans sa politique industrielle actuelle (NEST, 2018), le gouvernement s'est depuis fixé l'objectif de voir l'industrie manufacturière représenter 15 % du PIB d'ici 2027. Cela portera la part en pourcentage des produits manufacturés dans les exportations totales à environ 48 %. Il est anticipé que la promotion des industries manufacturières pourra éventuellement établir des liens solides réciproques avec d'autres secteurs, générer des retombées positives dans l'économie nationale et stimuler la croissance. En termes de travail et d'emploi, l'industrie manufacturière contribuait à 8,1% du PIB de la Zambie en 2018 et employait 7,4% de la population active zambienne (CSO, 2018). De ce fait, la ZLECAf est considérée comme l'un des points d'entrée pour stimuler la croissance et créer des emplois, plus particulièrement dans l'économie informelle. Il est important de souligner que peu de recherches empiriques sont réalisées en Afrique, et en particulier en Zambie, sur l'impact du commerce international sur les marchés du travail, la productivité du travail et en particulier l'emploi et le travail informels.

L'économie informelle joue pourtant un rôle vital dans la vie de millions de personnes dans les zones urbaines et rurales du pays. Selon les estimations actuelles, 80% des travailleurs en Afrique subsaharienne sont employés dans l'économie informelle (OIT, 2018). Il est en outre estimé que le commerce informel fournit jusqu'à 70% des opportunités d'emploi en Afrique sub-saharienne, offrant des biens et services qui ne sont pas disponibles dans l'économie formelle et apportant des avantages socio-économiques considérables aux personnes engagées dans ce secteur. En Zambie, par exemple, il génère des moyens de subsistance, des emplois et des opportunités entrepreneuriales pour la majorité des Zambiens (87,5%). Typiquement, les

travailleurs informels sont principalement concentrés dans des entreprises de moins de 10 travailleurs en Zambie (LFS, 2018). Environ trois quarts de la main-d'œuvre de ces entreprises est informelle. La plupart des travailleurs indépendants et des travailleurs familiaux non rémunérés sont informels (78% et 86,2%, respectivement) (LFS, 2018), et la plupart sont des femmes (OIT, 2020). L'enquête de l'International Growth Centre (IGC) sur les entreprises de Lusaka, capitale de la Zambie, a révélé que 52% des 47 428 entreprises de Lusaka sont informelles. Ce chiffre ne comprend que les entreprises ayant un emplacement fixe et n'inclut pas les entreprises qui utilisent des stands temporaires ou qui n'en utilisent pas.

Une large proportion de ceux qui travaillent dans l'économie informelle font des affaires en tant que commerçants transfrontaliers informels (CIF). Ces derniers représentent 30 à 40 % du commerce intrarégional total dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA) et 40 % dans la région du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA). En l'absence d'opportunités économiques formelles suffisantes, le commerce transfrontalier informel est essentiel pour résoudre des problèmes importants tels que la génération de revenus, la création d'emplois et la sécurité alimentaire, en particulier pour les groupes les plus vulnérables en Afrique, tels que les femmes et les jeunes, qui sont souvent des commerçants transfrontaliers informels. En Afrique occidentale et centrale, les femmes représentent près de 60 % des commerçants informels. En Afrique australe, elles représentent environ 70% d'entre eux. L'ICBT est principalement mené par des micros, petites et moyennes entreprises (MPME) officiellement sans emploi.



L'industrie manufacturière a contribué à 8.1% du PIB de la Zambie employant 7.4% de la population active de la Zambie (CSO, 2018)

Par définition, on observe que la principale caractéristique de l'économie informelle réside dans le fait que la relation de travail n'est pas conforme à la législation du travail. Autrement dit, elle n'est pas protégée par des contrats légaux ou ne bénéficie d'aucune protection sociale. L'informalité au sens large peut être exprimée par de nombreux termes, tels que entreprise informelle, secteur informel, travail informel et emploi informel. L'économie informelle peut également être considérée comme la somme de toutes les entreprises informelles dont la taille ne dépasse pas un certain seuil (5 à 10 travailleurs), qui ne sont pas enregistrées ou licenciées, et qui ne sont pas soumises à des contraintes en matière de réglementation fiscale, de protection sociale ou de réglementation du travail.

Ce que l'on qualifie d'emplois informels sont les travailleurs ayant leur propre compte (indépendants), les employeurs,

les employés d'entreprises informelles, les travailleurs de subsistance (leurs produits sont destinés à la consommation du ménage), les travailleurs ménagers non rémunérés ou cotisés, et ceux dont les conditions d'emploi dans les entreprises formelles ne sont pas soumises à la législation du travail, aux systèmes de sécurité sociale et/ou aux impôts. L'emploi informel englobe donc tous ces types de travail informel, que ce soit dans des institutions formelles ou informelles.

Dans cette étude, nous prenons l'absence de contrats légaux et de couverture sociale comme indicateurs de l'informalité, en nous concentrant sur l'industrie manufacturière, dont 66,8% sont des travailleurs informels (LFS 2018). Le travail dans l'économie informelle se caractérise généralement par des lieux de travail petits ou peu définis, des conditions de travail dangereuses et insalubres, des niveaux de



compétences et de productivité peu élevés, des revenus faibles ou irréguliers, de longues heures de travail et un manque d'accès à l'information, aux marchés, aux fonds, à la formation et à la technologie. Les travailleurs de l'économie informelle ne sont pas reconnus, enregistrés, supervisés ou protégés par la législation du travail et la protection sociale. Les causes profondes de l'informalité regroupent des facteurs liés au contexte économique, aux cadres juridique, réglementaire et politique, ainsi que certains déterminants microéconomiques tels que le faible niveau d'éducation, la discrimination, la pauvreté et le manque d'accès aux ressources économiques, à la propriété, aux services financiers et autres services commerciaux et aux marchés. Très peu d'entreprises informelles sont en mesure d'obtenir des crédits auprès des banques car elles n'ont pas de garanties à offrir. L'incidence élevée de l'économie informelle constitue un défi majeur pour les droits des travailleurs et les conditions de travail décentes. Elle a un impact négatif sur les entreprises, les recettes publiques, le champ d'action du gouvernement, l'intégrité des institutions et la concurrence loyale. (OIT, 2015).

En termes d'impact de la pandémie de COVID-19, le Conseil de coordination des syndicats d'Afrique australe (SATUCC) a indiqué, par ordre de sévérité, que les secteurs les plus touchés étaient le tourisme et les services, l'économie informelle, les transports et l'éducation dans la région de la CDAA. La Zambie a estimé à plus de 70 000 les pertes d'emplois pour le seul premier semestre de l'année 2020 (SATUCC, 2020). Il est clair que la COVID-19 a intensifié les défis structurels et les déficits de travail décent en matière

d'emploi. Dans la plupart des cas, les travailleurs informels ont désormais du mal à obtenir des contrats de travail et ne bénéficient pas des droits ou des avantages sociaux des travailleurs. Comparé au travail formel, le travail informel tend à offrir des opportunités de revenus plus faibles, de mauvaises conditions de travail et pratiquement aucun filet de sécurité sociale. Par conséquent, comprendre l'impact des politiques commerciales sur le travail informel est un aspect essentiel des politiques de lutte contre les inégalités et la pauvreté. Cette compréhension servirait également de base à l'élaboration d'une politique de transition vers la formalité, conformément à la recommandation 140 de l'OIT.

En conséquence, ce rapport présente une étude empirique sur l'impact de la libéralisation du commerce induite par la future ZLECAf sur l'emploi informel en Afrique, en se concentrant sur le secteur manufacturier en Zambie comme étude de cas. L'importance de l'étude réside dans le fait qu'elle fournit aux principales parties prenantes, telles que les associations de travailleurs informels, les décideurs, les syndicats, le gouvernement et les experts, des informations fondées sur des preuves empiriques leur permettant d'initier et de défendre des propositions fermes sur le modèle approprié et acceptable pour que les travailleurs informels s'engagent dans la ZLECAf en Afrique, et en Zambie en particulier. Il fournit également les meilleures pratiques pour l'intégration technique des travailleurs de l'économie informelle dans la ZLECAf.



OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Les objectifs spécifiques de l'étude sont les suivants :

- 1) Évaluer la prévalence et la probabilité du travail informel dans l'industrie manufacturière en Zambie.
- 2) Mesurer l'impact des réformes commerciales sur la probabilité d'être employé de manière informelle sur le marché du travail dans l'industrie manufacturière en Zambie (y compris les caractéristiques spécifiques des emplois, les indicateurs de l'industrie et les tarifs douaniers).
- 3) Évaluer les perspectives des principaux responsables concernant l'impact des politiques et des réformes commerciales sur l'emploi informel en Zambie.
- 4) Formuler des propositions concrètes sur le cadre approprié et acceptable pour que les travailleurs informels, les décideurs, les syndicats, le gouvernement et les experts s'engagent sur l'emploi informel dans le contexte de la ZLECAf en Zambie.



CADRE CONCEPTUEL

Les questions relatives au travail et à l'emploi sont vastes et diverses. Le travail décent (TdD) est pourtant conceptuellement et en pratique accepté comme l'un des cadres fondamentaux pour comprendre le travail et l'emploi par les différentes parties prenantes. Le travail décent résume les aspirations des êtres humains au travail. Il regroupe des opportunités de travail productif et assure un revenu équitable, la sécurité sur le lieu de travail et de meilleures perspectives de protection familiale, de développement personnel et d'insertion sociale. Il promeut la liberté des individus d'exprimer leurs revendications, de s'organiser et de participer aux décisions qui affectent leur vie, ainsi que l'égalité des chances et de traitement pour tous, hommes et femmes.

Lors de l'Assemblée générale des Nations unies (ONU) en septembre 2015, le travail décent et les quatre piliers de l'agenda pour le travail décent : *création d'emplois*, *protection sociale*, droits au travail et dialogue social, sont devenus des éléments centraux du nouveau Programme de développement durable pour 2030. L'objectif 8 de l'Agenda 2030 invite à promouvoir une croissance économique soutenue, durable et partagée, le plein emploi productif et le travail décent. Ce sont là les principaux éléments

essentiels ou domaines de la présente étude. Les principales dimensions du travail décent ont été en outre largement incorporées dans les 16 autres objectifs de la nouvelle vision du développement des Nations Unies. Comme indiqué dans les quatre piliers du travail décent, la réponse des syndicats aux réformes de la ZLECAf devrait être diverse et exhaustive. À cet égard, il sera utile dans le cadre de cette étude d'intégrer le cadre du travail décent aux principes généraux de l'analyse de l'économie politique. L'analyse de l'économie politique éclaire en effet notre compréhension de l'interaction dynamique entre les structures, les institutions et les acteurs (parties prenantes) permettant de comprendre comment les décisions sont prises. Elle examine le pouvoir et les relations de classe (syndicats, employeurs, gouvernements et partenaires de coopération) au sein d'une politique aux niveaux local, national et international et la manière dont ce pouvoir s'appuie sur la promotion d'un "règlement politique" inclusif et stable pour traiter les questions de commerce continental.



STRUCTURE DU RAPPORT

Ce rapport est structuré en deux parties :

- 1) Tout d'abord, il traite d'une analyse documentaire systématique détaillée et sélectionnée des études sur les impacts des accords de libre-échange sur l'économie informelle en Afrique. Cette analyse constitue la base de la présentation des résultats empiriques quantitatifs et qualitatifs. À titre indicatif, l'analyse documentaire présentée à l'annexe II est un aperçu de la documentation pertinente sélectionnée ayant été déchiffrée.
- 2) Deuxièmement, cette étude adoptera une méthode mixte d'approches quantitatives et qualitatives. Il est important de souligner le fait que les données qualitatives et quantitatives collectées séquentiellement et simultanément ont été analysées et triangulées afin d'aboutir à une interprétation unique puis à des conclusions.



ANALYSE DOCUMENTAIRE

Contrairement aux attentes des nombreux ouvrages sur le développement, l'économie informelle non seulement persiste dans de nombreux pays en développement, mais elle est en fait en pleine expansion, notamment en Afrique, où elle domine l'économie en termes de production et d'emploi. Cette expansion a coïncidé avec une mondialisation et une ouverture économique croissantes, suscitant ainsi un débat sur l'impact de ces processus sur le secteur informel. Les données empiriques montrent que dans une économie mondialisée, il y a en réalité des gagnants et des perdants. Bien que cette question domine le débat public, la littérature empirique sur l'impact des réformes commerciales sur l'économie informelle n'est pas bien fondée et documentée.

La recherche empirique en Afrique n'est pas concluante quant à l'impact de la libéralisation du commerce sur l'informalité et l'emploi informel. La plupart de la documentation tend à suggérer que, selon les caractéristiques du pays et de l'industrie, l'informalité et l'emploi informel peuvent répondre positivement ou négativement à la libéralisation du commerce. Rattsø, Jørn et Torvik, Ragnar (1998) montrent que la libéralisation du commerce au Zimbabwe offre une opportunité de comprendre la réaction d'ajustement à court terme aux réformes. L'expérience directe comprend une contraction de la production et de l'emploi, un boom de la consommation, un afflux des importations et une augmentation du déficit commercial. Le défi analytique consiste à différencier les effets de la libéralisation de ceux de la forte sécheresse qui a coïncidé avec cette dernière. Le modèle EGC¹ de portée économique a été utilisé pour les expériences contrefactuelles dans l'étude du Zimbabwe. Il s'est avéré que l'ouverture du marché des produits finis a contribué à la désindustrialisation et à la contraction. Toutefois, bien que l'étude ait montré la contribution de l'économie informelle, elle n'a pas montré l'impact complet sur les travailleurs informels.

Au Lesotho, Musi, Mokone (2002) ont exploré et décrit les problèmes rencontrés par les commerçants transfrontaliers informels du Lesotho opérant entre le Lesotho et Durban. Cette étude décrit leurs expériences et leurs problèmes à différentes étapes du parcours. Entre leur domicile et le poste frontière, du poste frontière en direction de Durban, à Durban, et du poste frontière pour retourner au Lesotho. L'étude a examiné la relation entre ces commerçants et ceux de Durban. Elle suit ce qui se passe lorsque leurs

marchandises sont importées au Lesotho. L'étude a conclu que les barrières commerciales et non commerciales ont causé de graves problèmes aux commerçants informels, entravant ainsi le développement du commerce international dans le secteur informel.

Par ailleurs, Chirisa et Innocent (2014) ont cherché à explorer et à définir le rôle de l'économie informelle dans le programme d'intégration régionale africaine, en mettant l'accent sur les pièges et les tricheries. Cette recherche est conceptuelle et repose sur des recherches universitaires sur la relation entre le secteur informel, l'entrepreneuriat féminin et l'intégration régionale, ainsi que sur une analyse documentaire de certains articles officiels et médiatiques. L'étude a révélé qu'en Afrique, les caractéristiques de l'économie informelle urbaine sont très communes. Mais ce phénomène n'est toutefois plus l'apanage d'un seul pays ; il transcende les frontières nationales. Les preuves en sont les pratiques commerciales transfrontalières très répandues et la fourniture de services et d'infrastructures de base aux migrants travaillant dans l'économie informelle pour que ceux-ci puissent mettre en place des stratégies de survie. Comparativement au débat qui nous occupe, la réalité locale peut évoluer rapidement.

Dans une étude précédente, Currie et Harrison (1997) ont constaté qu'au Maroc, à la suite de la finalisation d'un plan global de libéralisation du commerce, les entreprises avaient commencé à embaucher davantage de travailleurs temporaires. Des recherches récentes montrent également que la libéralisation du commerce aura une incidence sur le degré d'informalité du marché du travail. Par exemple, Victor Ogalo (2010) a utilisé des enquêtes et des données

1 Jusqu'au milieu des années 1990, la plupart des modèles d'équilibre général calculable (EGC) axés sur le commerce étaient de nature statique. Les modèles dynamiques d'EGC existent depuis longtemps, depuis les modèles de planification des années 1970 (Blitzer et al. [1975]), en passant par les modèles axés sur l'énergie et les ressources naturelles des années 1980 (Jorgenson et associés, Martin et van Wijnbergen [1988]), jusqu'aux modèles d'emprunt optimal (par exemple, Kharas et Shishido [1989]). Pourtant, jusqu'au début des années 1990, presque tous les modèles étudiant l'impact de la politique commerciale étaient statiques

de panel pour déterminer l'impact de l'intégration et du développement régionaux sur le commerce transfrontalier informel (CTI) dans les pays d'Afrique de l'Est. Les résultats montrent que si le CTI favorise l'évasion fiscale, il limitera inévitablement la possibilité de croissance et de développement économique de la CAE. Il crée une concurrence malsaine avec les entreprises formelles qui paient régulièrement des impôts punitifs et limite leur potentiel de croissance ; cette situation a un impact négatif sur l'économie globale. Il a cependant également été observé qu'en période de récession économique, le secteur privé formel se contracte, les individus se retrouvent au chômage et l'économie informelle constitue une source d'emploi alternative. L'étude a révélé que, dans certains cas, beaucoup choisissent de s'engager dans le CTI en raison du manque de possibilités d'emploi formel ; pour d'autres, l'entrée dans le commerce transfrontalier formel est souvent trop stricte.

Dans une autre étude, Robert Nkendar (2010) a utilisé la méthode de suivi des flux transfrontaliers du commerce informel pour estimer le montant ou la valeur du commerce transfrontalier informel (non enregistré) entre le Cameroun et ses voisins de la CEMAC et l'a comparé au commerce officiel. Le Cameroun est le premier partenaire commercial des pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Bien qu'appartenant à la même organisation sous-régionale, les relations commerciales formelles entre le Cameroun et ses voisins ont été entravées par divers facteurs qui ont stimulé la croissance du commerce informel (non enregistré), et l'intérêt du Cameroun pour le commerce transfrontalier de produits agricoles et horticoles entre le Cameroun et ses voisins a été considérable. La compréhension de son ampleur, de ses déterminants et de ses conséquences reste néanmoins insuffisante, ce qui conduit à sous-estimer les chiffres dans les comptes nationaux et empêche les politiques et stratégies adaptées au développement de tirer parti de son impact potentiel, en particulier de son impact sur la sécurité alimentaire. Les résultats de l'étude montrent qu'en 2008, plus de 155 000 tonnes de produits agricoles et horticoles ont été expédiées du Cameroun vers les pays voisins de la CEMAC, pour une valeur estimée à près de 38 milliards de francs camerounais, soit 0,4% du PIB du Cameroun. Relativement parlant, le commerce informel ou non enregistré représente 96% du commerce officiel, comprenant principalement les produits agricoles et horticoles. L'échec du cadre communautaire interne des entreprises institutionnelles causé par la pratique de la politique du commerce informel est le facteur explicatif du commerce informel de la CEMAC.

Par ailleurs, Ali et al. (2018) ont passé en revue les mécanismes de la politique du marché du travail mis en œuvre par le gouvernement algérien en 2008. Ils ont évalué leur impact sur l'emploi et l'économie informels en utilisant les données de l'enquête emploi auprès des ménages menée par l'Office national des statistiques (ONS) de 1997 à 2013. Les chercheurs ont examiné trois types de situations : les employés, les nouveaux employés et les travailleurs indépendants, en mettant l'accent sur l'effet suite à l'enregistrement des employés à la sécurité sociale et sur à l'enregistrement administratif et fiscal des travailleurs indépendants. Ils ont utilisé la méthode des doubles différences (DID) et ont comparé deux périodes : 1997-2007 et 2008-2013 ; seul l'estimateur DID est utilisé comme test de falsification dans la première période. Selon les résultats, l'impact des dispositifs de la politique du marché du travail sur l'informalité s'est avéré hétérogène. Un impact négatif sur l'emploi informel pour les employés qui travaillent dans des entreprises comptant au moins 10 travailleurs est observé. Aucun effet significatif n'est documenté pour les employés dans les entreprises comptant de 5 à 9 employés. Pour les nouveaux employés, l'impact n'est pas très significatif. Les dispositifs du marché du travail ont également contribué à améliorer l'enregistrement, réduisant ainsi le secteur informel, mais seulement pour les entreprises employant de 1 à 4 travailleurs, alors que cela n'a pas d'impact sur les entreprises comptant de 5 à 9 travailleurs.

Au Bénin, Mitaritonna, Bensassi Jarreau (2019) ont réalisé une étude quantitative du commerce transfrontalier informel à partir de données exhaustives provenant d'un pays (Bénin). Ce document étudie la relation entre les barrières commerciales et l'informalité du commerce. L'étude a révélé que l'augmentation du tarif d'un certain produit de 10% augmente la probabilité d'importations formelles et informelles de ce produit d'environ 12%. L'étude a également révélé que les mesures tarifaires ont également fait augmenter l'informalité. Leurs résultats montrent également qu'outre les tarifs douaniers et les réglementations, les coûts de conformité contribuent également à expliquer l'informalité. Si certains commerçants choisissent des canaux informels, non pas parce que leurs marchandises ne répondent pas à certaines exigences (techniques, sanitaires ou d'origine), mais parce que les coûts de conformité (coûts de retard ou de certification) sont trop élevés, ces réductions de coûts devraient apporter des revenus de bien-être social. Cependant, bien que leurs résultats indiquent que ce coût de conformité joue un rôle dans le comportement informel, ils n'ont pas pu quantifier cet impact avec précision.



Les résultats de l'étude montrent qu'en 2008, plus de 155,000 tonnes de produits agricoles et horticoles ont été expédiés du Cameroun vers les pays voisins de la CEMAC, estimés à près de 38 milliards de francs camerounais, soit 0.4% du PIB camerounais



Hanjatiana Nirina Randrianarisoa (2018) a étudié l'impact des politiques commerciales de déréglementation dans deux États membres, l'Égypte et le Kenya. L'étude fournit un modèle d'équilibre général 3x3 modifié pour évaluer l'impact des réductions tarifaires sur la production et les salaires informels. Il a été constaté qu'une corrélation négative existe entre le niveau des tarifs douaniers manufacturiers au Kenya et la possibilité d'emploi informel dans l'industrie, et il est estimé qu'il existe une corrélation positive en Égypte. En d'autres termes, la réduction des droits de douane auxquels est confrontée l'industrie kenyane augmentera la probabilité d'emploi informel dans ces industries, tandis que l'industrie égyptienne connaîtrait une situation inverse. Les résultats semblent cependant être le fruit d'une relation commerciale spécifique entre le Kenya et l'Égypte, qui peut être différente si l'on compare deux autres pays. En Égypte, Salem et Zaki (2019) ont étudié l'impact de l'ouverture commerciale sur la qualité de l'emploi, mesurée par la part de l'emploi formel et informel dans l'emploi

total. Leurs principaux résultats indiquent qu'il existe une corrélation positive entre les tarifs douaniers et l'emploi formel et informel en Égypte. Cet effet est probablement dû au fait que les entreprises informelles ayant la productivité la plus faible seront contraintes de se retirer de l'industrie, et que seules les entreprises (formelles) ayant la productivité la plus élevée exporteront vers le marché international. Cela augmentera la demande de travailleurs formels (et ultimement formels) qui sont généralement plus qualifiés, ce qui entraînera à son tour une baisse potentielle de l'emploi informel (et informel). Toutefois, si cette influence sur l'informalité est forte, celle sur l'irrégularité ne l'est pas.

De même, Stephen Golub (2019) a utilisé des techniques d'analyse de la théorie ancrée pour étudier l'impact de la fermeture de la frontière du Nigeria sur le commerce informel avec le Bénin. Les résultats montrent que lorsque la frontière est fermée, ou que l'économie du Nigeria est en récession, les revenus du Bénin sont durement touchés

en raison de la baisse de la demande de produits qui y sont échangés.

Au niveau régional, Mukwaya (2019) a analysé l'impact des accords commerciaux régionaux (ACR) sur l'exportation de produits manufacturés en Afrique. Il a constaté que les accords commerciaux régionaux augmentaient les exportations de produits manufacturés entre les pays membres de 72 % en moyenne au cours des 12 années suivant la ratification de l'accord commercial. Le rapport n'a toutefois pas montré l'impact sur l'économie informelle.

Mawusi (2021) a utilisé la technique des retards échelonnés autorégressifs (ARDL) et le test de causalité de Granger pour tester la relation dynamique entre la croissance économique du Ghana, la taille de l'économie informelle et l'ouverture commerciale. Les résultats de cette étude ont prouvé qu'il existe une relation de causalité positive bilatérale entre la taille de l'économie informelle et la croissance économique. En outre, il a été constaté que l'ouverture commerciale a un impact causal significatif sur la prévalence des activités informelles et la croissance économique. Cet impact n'a cependant pas été étudié de manière exhaustive.

Quelques études empiriques sur la libéralisation du commerce et le marché du travail informel ont été réalisées en Amérique latine, études qui semblent étroitement liées aux conditions africaines et aux travaux de recherche de Goldberg et Pavcnik (2003) et Alemán-Castilla (2006). Goldberg et Pavcnik (2003) ont utilisé des données du Brésil et de la Colombie et ont constaté que les tarifs d'importation ont peu d'effet sur la proportion d'informalité en Colombie, et qu'ils n'ont aucun effet au Brésil. Alemán-Castilla (2006) a utilisé les données du Mexique et a constaté que la réduction des droits de douane des États-Unis a réduit la part informelle du secteur commercial du Mexique ; la réduction des droits de douane à l'importation du Mexique n'a eu aucun effet ; la réduction des droits de douane à l'importation des partenaires commerciaux a entraîné une augmentation des salaires réguliers moyens et des salaires informels. La différence augmente.

Pour résumer l'analyse documentaire, nous soulignons que les résultats des études susmentionnées varient d'un pays à l'autre en termes d'impact de la politique commerciale sur l'informalité. Les conséquences négatives des réformes commerciales sur l'informalité d'un pays ne signifient pas automatiquement que celles d'un autre pays seront également négatives. De nombreux facteurs peuvent en être la cause, notamment les caractéristiques démographiques et familiales. L'analyse documentaire montre également que diverses politiques et stratégies mises en œuvre par un pays de la région peuvent avoir un impact potentiel sur

l'informalité d'un autre pays. Cela montre que les pays, en particulier les pays d'une même région, doivent synchroniser leurs politiques commerciales. En outre, des études documentaires ont montré que les politiques commerciales n'affectent pas seulement la prévalence de l'informalité, mais aussi le niveau des salaires, l'accès à la sécurité sociale et la demande de produits fabriqués localement. Les réformes commerciales peuvent exposer les entreprises formelles à une concurrence étrangère plus intense. Par conséquent, ces entreprises tentent de réduire les coûts de main-d'œuvre en réduisant les avantages sociaux, en remplaçant les travailleurs permanents par des travailleurs temporaires et en ne fournissant pas aux travailleurs de contrats formels ou de sécurité sociale. L'impact de la libéralisation du commerce sur l'économie informelle a été largement discuté au niveau empirique et au niveau des politiques publiques, mais aucune recherche empirique n'a été réalisée en Zambie. Par conséquent, en combinant l'ensemble des données microéconomiques (l'enquête sur le marché du travail) avec certaines variables macroéconomiques (tarifs douaniers), cette étude spécifique a tenté d'évaluer dans quelle mesure les réformes commerciales ont affecté l'emploi informel en Zambie.

Cette recherche complète et améliore ces études précédentes de diverses manières importantes. Premièrement, nous utilisons une définition de l'emploi informel qui est aussi proche que possible de la définition utilisée dans le modèle théorique. Dans leur conceptualisation, Goldberg et Pavcnik (2003) considèrent les indépendants et certains employeurs comme des travailleurs informels, tandis qu'Alemán-Castilla (2006) compte également parmi les travailleurs informels les personnes qui occupent des emplois conformes à la réglementation du travail (mais dont l'entreprise emploie moins de 6 personnes). Deuxièmement, étant donné que la mise en œuvre des lois du travail est un déterminant clé du travail informel, nous utilisons les tarifs d'importation zambiens comme variables instrumentales pour remédier aux omissions de leur modèle dans leur modèle et pour déterminer empiriquement à la fois les tarifs d'importation et la prévalence du travail informel dans le secteur manufacturier. Jusqu'à présent, la documentation a ignoré ces questions. Cette étude vise donc à combler cette lacune par une étude empirique de l'impact de la libéralisation du commerce sur l'emploi informel en Afrique. L'étude utilise l'industrie manufacturière en Zambie comme exemple. Nous prenons également en compte les points de vue des principales parties prenantes sur l'informalité, l'emploi, les tarifs douaniers et le dialogue social afin de consolider les résultats quantitatifs empiriques issus de microdonnées.



DONNÉES ET SOURCES DE DONNÉES

Pour la collecte des données, l'Institut zambien pour la recherche et le développement du travail (ZILARD) a envoyé des questionnaires individuels à neuf (9) représentants des principales parties prenantes, et deux (2) groupes de discussion ont été organisés pour recueillir d'autres points de vue. Les participants aux groupes de discussion étaient des représentants de l'industrie manufacturière, des organisations de l'économie informelle et des syndicats de l'industrie manufacturière. Ils représentaient une variété de fabricants petits et à grande échelle, dont des soudeurs, des charpentiers et des fabricants de chaudières, ainsi que de nouveaux entrants dans l'industrie manufacturière.

Les microdonnées de l'industrie manufacturière ont été obtenues à partir de la base de données de l'associations zambienne des fabricants (ZAM). Nous avons également corrélé les variables commerciales avec les enquêtes sur les ménages des données de panel 2018 de l'enquête sur les forces de travail (LFS 2018). Ces données provenaient d'une enquête nationale réalisée par l'Agence statistique de Zambie (ZSA) en coopération avec le ministère du Travail et de la Sécurité sociale (MLSS).



MÉTHODOLOGIE

Cette étude adopte une méthode mixte d'approches quantitatives et qualitatives. Il est important de souligner le fait que les données qualitatives et quantitatives qui ont été collectées de façon séquentielle et simultanée ont été analysées et triangulées afin de produire des interprétations et des conclusions. Les méthodes et approches sont décrites ci-dessous.

Pour atteindre les objectifs 1 et 2, sur la base de la combinaison des ensembles de données microéconomiques de l'enquête sur la population active zambienne de 2018 avec des variables macroéconomiques (tarifs) et des données de base de l'enquête primaire, des procédures d'estimation quantitative ont été suivies. Pour évaluer directement l'impact des politiques et réformes commerciales sur l'informalité, outre les variables commerciales (tarifs) et les variables muettes sectorielles², la probabilité de s'engager dans le travail informel est régressée en fonction de certaines caractéristiques individuelles, des ménages et de la région. Dans la deuxième approche, adaptée de Goldberg et Pavnick (2003), les changements dans la probabilité de l'emploi informel sont liés aux réformes commerciales et s'expliquent par les tarifs douaniers. Nous avons développé et spécifié notre modèle économétrique comme suit :

$$\text{Informal}_{ijt} = \beta_0 + \beta_1 X_{ijt} + \beta_2 H_{ijt} + \beta_3 R_{ijt} + \beta_4 \text{Tar}_{jt} + \beta_5 IP_{jt} + \varepsilon_{ijt}$$

Lorsque ε_{ijt} est le terme d'écart, la variable dépendante est une variable binaire qui prend la valeur de 1 si l'individu i , employé dans le secteur j au moment t , travaille dans l'économie informelle et dans le cas contraire, elle est égale à 0. Les régresseurs sont constitués des caractéristiques individuelles X_{ijt} qui incluent le sexe (la variable muette est une femme), l'âge, l'âge au carré, l'état matrimonial (la variable muette est mariée), le niveau d'éducation (trois variables muettes, inférieur au niveau intermédiaire, et supérieur) et une variable muette indiquant l'appartenance à un syndicat. Les caractéristiques des ménages H_{ijt} sont principalement capturées par la taille du ménage, une variable muette indiquant le statut de chef de ménage. Nous

ajoutons deux variables muettes régionales (Zambie urbaine et rurale) pour contrôler les caractéristiques régionales R_{ijt} . L'impact commercial est capturé par les niveaux tarifaires de 2018 Tar_{jt} . Enfin, des indicateurs d'industrie IP_{jt} sont ajoutés pour contrôler les caractéristiques spécifiques non observées de l'industrie. Le coefficient de la variable muette de l'industrie est considéré comme la "prime d'informalité", qui reflète une partie de la variation de la probabilité d'informalité, qui ne peut être expliquée par les caractéristiques des travailleurs ni par l'appartenance des travailleurs à une industrie.

Cette analyse en une seule étape (estimation probit de la probabilité d'informalité) nous permet d'évaluer l'impact direct des réformes commerciales (capturées par les tarifs) dans la zone de libre-échange africaine sur la possibilité d'être employé dans le secteur manufacturier. Contrairement au fait que Goldberg et Pavnick (2003) ont inclus les flux commerciaux retardés par les droits de douane (y compris les importations et les exportations) dans les tarifs, nous avons choisi de mesurer la politique commerciale uniquement en appliquant des droits de douane car les exportations et les importations dépendent toutes deux de ces derniers.

L'étude évalue également les perspectives des principaux responsables concernant l'impact des politiques et des réformes commerciales sur l'emploi informel en Zambie. À cet égard, des données qualitatives ont été obtenues par le biais d'entretiens individuels et de groupes de discussion avec des responsables syndicaux du Congrès zambien des syndicats (ZCTU), des associations transfrontalières, à savoir l'Association des commerçants transfrontaliers d'Afrique australe (SACBTA) et l'Association du commerce transfrontalier (CBTA), des institutions sélectionnées travaillant dans le secteur manufacturier, à savoir l'Association zambienne des fabricants (ZAM), des associations de l'économie informelle, à savoir : l'Association des vendeurs et des marketeurs (AVEMA), l'Alliance des associations zambiennes de l'économie informelle (AZIEA) et l'Association nationale des commerçants et des marketeurs de Zambie (NATMAZ), et enfin des représentants du gouvernement (ministère du Travail et de la Sécurité sociale) et du Centre pour la politique commerciale et le développement (CTPD) (voir annexe 1).

2 Dans le modèle ci-dessus, adapté de Goldberg et Pavnick (2003), une variable muette prend la valeur 0 ou 1 pour indiquer l'absence ou la présence d'un effet catégorique susceptible de modifier le résultat. Par exemple, la variable "membre d'un syndicat" prendra la valeur 0 si elle n'a aucun rôle dans l'influence de la variable dépendante (tarif) ou 1 si elle a un rôle dans l'influence de la variable dépendante (tarif).



RÉSULTATS DE RECHERCHE

8.1. Probabilité et prévalence de l'informalité dans l'industrie manufacturière zambienne

Dans cette section, nous présentons nos résultats sur la prévalence de l'emploi informel dans l'industrie manufacturière en Zambie, en nous appuyant sur les données officielles disponibles en 2018. Nous soutenons qu'un coefficient positif représente une relation positive des variables (par exemple, l'âge ou la situation matrimoniale) avec le travail informel (plus d'informalité), tandis qu'un coefficient négatif représente une relation négative des variables (par exemple, l'âge ou la situation matrimoniale) avec le travail informel (moins d'informalité). Les variables explicatives sont principalement les **caractéristiques individuelles** représentées par le sexe, l'âge, la *situation matrimoniale, le niveau d'instruction et l'appartenance à un syndicat* ; les **caractéristiques du ménage** représentées par la *taille du ménage et la relation avec le chef de ménage*, et les **caractéristiques régionales** représentées par la *caractère*

urbain ou rural. Nous présentons nos résultats séparément pour chaque variable, en commençant par l'impact sur les **caractéristiques individuelles**, les **caractéristiques du ménage** et enfin, les **caractéristiques régionales**. La catégorie de référence est celle d'un homme, célibataire, qui n'est pas chef de famille, analphabète ou sachant lire et écrire, et travaillant dans l'industrie de la production de bois en 2018. Les constatations détaillées sont expliquées ci-dessous.

8.1.1. Caractéristiques individuelles

Les caractéristiques individuelles comprennent le sexe, l'âge, la situation matrimoniale, le niveau d'éducation et l'appartenance à un syndicat. Les résultats de nos estimations sont présentés dans le **tableau 1** ci-dessous.

Tableau 1. Probabilité d'être employé de façon informelle dans le secteur manufacturier expliquée par les caractéristiques individuelles des travailleurs (X_{it})

informel	Coif. (B_1)	Std. Err
fem	0.2465151	0.0539385
âge	-0.0756377	0.0096033
âges	0.0008417	0.0001129
marié	0.0867742	0.0161396
inférieur	0.3271985	0.0442948
interm+	-1.09856	0.0608271
membresynd	-2.792809	0.143989

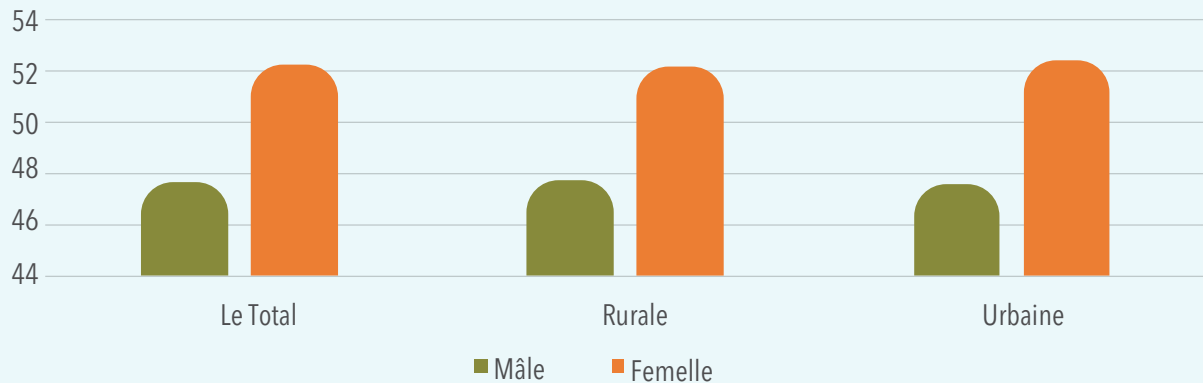
i. Sexe

Les résultats du *tableau 2* ci-dessus indiquent que les femmes sont plus susceptibles de participer au travail informel que les hommes. Ce résultat peut s'expliquer par des statistiques stylistiques, comme le montre la *figure 2* ci-dessous. La proportion plus élevée de femmes dans le travail informel s'explique principalement par leur surreprésentation générale dans la population en âge de travailler en Zambie.

Au niveau national, les femmes représentaient un pourcentage plus élevé de la population en âge de travailler, soit 52,3 pour cent, contre 47,7 pour cent pour les hommes. Dans les zones rurales et urbaines, les femmes avaient un pourcentage plus élevé de la population en âge de travailler que les hommes, soit 52,2 pour cent et 52,4 pour cent, respectivement (LFS, 2018).

Les figure 2: Répartition en pourcentage de la population en âge de travailler par zone rurale et urbaine et par sexe, 2018

La source: LFS 2018



Dans la documentation examinée précédemment, Chirisa et Innocent (2014) ont également constaté qu'en Afrique, les femmes sont plus susceptibles de travailler dans les secteurs les plus vulnérables de l'économie informelle, tels que les travailleurs domestiques. Cette chaîne de travailleurs domestiques travaille à la pièce aux niveaux inférieurs de l'offre globale ou de la forme moderne du travail numérique à domicile. De même, une étude réalisée en 2019 par FES/ZILARD a établi qu'une grande majorité des commerçants informels interrogés (90 %) possèdent leur propre entreprise, et dans la plupart des cas (79 %) où le propriétaire était le seul employé il s'agissait de femmes.

Cette étude a également révélé que les femmes représentent plus de deux tiers des commerçants dans le sud du pays, et plus de 60 % à Lusaka, dans la province de la Copperbelt et dans les provinces orientales de la Zambie. L'organisation Women in Informal Employment : Globalization and Organization (WIEGO) a également confirmé ce point dans son analyse de genre de l'interaction entre les types de travail informel, les niveaux de revenu et le risque de pauvreté, et a montré qu'il existe des différences de niveaux de revenu et de genre selon les types d'emploi (Rogan, M. Et. Al., 2017).

Comme observé précédemment, les femmes dans l'emploi informel en Zambie représentent un pourcentage excessivement élevé de la catégorie d'emploi la plus vulnérable, qui est celle des travailleurs domestiques les plus contributeurs,

et représentent les employeurs et, dans une certaine mesure, les employés et les travailleurs indépendants. Cette situation a encore exacerbé l'écart salarial entre les sexes. Le lien entre l'écart de genre et la protection sociale dans l'emploi informel reste une question difficile pour les organisations syndicales en Zambie. Dans la littérature examinée précédemment, l'accent a été mis sur différentes initiatives en faveur de l'égalité des sexes en général (FES, 2019 ; ZILARD, 2019). Ainsi, certaines organisations syndicales se sont de plus en plus impliquées dans l'action positive et l'équité en matière d'emploi. Des structures telles que des bureaux pour la parité et les femmes et des comités des femmes ont été mis en place, et des politiques en matière d'égalité entre les hommes et les femmes ont été élaborées (ZILARD, 2019).

Cependant, au-delà de ces changements marginaux, peu de différences qualitatives structurelles ont été apportées en termes de plaidoyer organisationnel et de mise en œuvre de programmes sur la parité hommes-femmes et la protection sociale dans le contexte de l'emploi informel en Zambie (ZILARD, 2019). En outre, une prise de conscience a eu lieu quant à la nécessité pour les syndicats de poursuivre des initiatives qui favorisent un discours axé sur le potentiel de la façon dont la protection sociale peut renforcer l'autonomisation économique des femmes, la réduction de la pauvreté et la participation démocratique dans l'économie informelle.



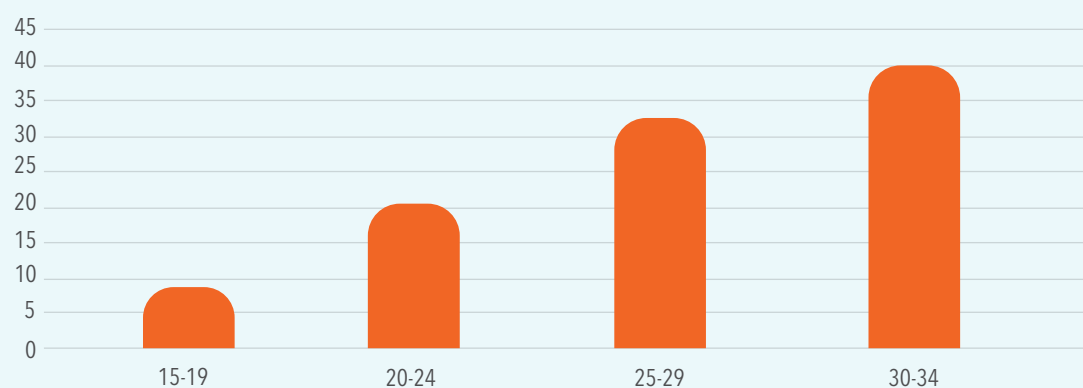
ii. Age

Concernant l'âge, les résultats montrent que les plus jeunes sont moins susceptibles d'être impliqués dans le travail informel mais deviennent plus susceptibles de le faire à mesure qu'ils vieillissent. Cela signifie que plus une personne est âgée, plus elle est susceptible d'avoir un emploi informel. Ce résultat peut être expliqué

par le pourcentage de jeunes occupant un emploi formel par groupe d'âge en 2018. Le groupe d'âge 30-35 ans affichait le pourcentage le plus élevé de jeunes employés, soit 40,0 %, tandis que le groupe d'âge 15-19 ans enregistrait le pourcentage le plus faible, soit 6,7 %, comme le montre la *figure 2* ci-dessous.

Les figure 2: Pourcentage de jeunes occupant un emploi informel par groupe d'âge, 2018

La source: LFS 2018



Une étude préalable de FES/ZILARD a également révélé que plus de la moitié des commerçants interrogés étaient âgés de 25 à 44 ans. Différents obstacles peuvent être cités pour expliquer la difficulté des jeunes à entrer sur le marché du travail. Les jeunes se sentent désavantagés principalement parce qu'ils manquent d'expérience et de compétences techniques. Les employeurs sont également découragés d'embaucher des jeunes en raison de leur taux de rotation élevé plutôt que de

leur manque d'expérience. Bien que les années supplémentaires d'éducation et d'acquisition de compétences augmentent généralement les chances de trouver un emploi, le taux de chômage des diplômés du secondaire et même de ceux qui ont un diplôme universitaire est élevé. Cela peut être dû en partie aux attentes salariales plus élevées de ces diplômés, mais plus fondamentalement, cela est lié à l'inadéquation des compétences, car trop de diplômés ont obtenu des qualifications peu recherchées.

iii. Situation matrimoniale

Les résultats du *tableau 2* montrent également que la situation matrimoniale a un impact positif sur la probabilité de l'informalité. Ce résultat implique que ceux qui sont mariés sont plus susceptibles de participer à l'emploi informel que ceux qui ne le sont pas. Ce résultat peut être expliqué intuitivement par la nécessité d'améliorer

les niveaux de revenus et la stabilité associée aux couples mariés, qui ont généralement plus de responsabilités pour subvenir aux besoins de leur famille. Cette volonté d'augmenter les niveaux de revenus peut les conduire à travailler dans le secteur informel.

iv. Education

En matière d'éducation, le *tableau 2* indique une relation positive entre un niveau d'éducation inférieur au niveau intermédiaire (inférieur à la huitième année) et l'informalité. Cela implique que les personnes ayant atteint un niveau d'éducation inférieur ou égal à la septième année ont une probabilité plus élevée d'occuper un emploi informel. En revanche, les résultats indiquent un impact négatif sur l'informalité pour les personnes ayant suivi un enseignement supérieur.

Autrement dit, les personnes ayant un niveau d'éducation de 7^{ème} année ou moins sont plus susceptibles de participer à l'emploi informel que celles ayant un niveau d'éducation minimum de 12^{ème} année ou plus. Une étude préalable de FES/ZILARD a également révélé que la plupart des commerçants interrogés sont des femmes,

relativement jeunes, et ont un niveau d'éducation secondaire ou inférieur (Kalusopa, Koyi G. & Phiri, J, 2019). Les femmes, les jeunes et les individus sans niveau d'éducation tertiaire ont ainsi été les plus touchés par les opportunités d'emploi formel limitées dans les provinces zambiennes sélectionnées. En ce sens, le commerce de marché leur offre un revenu stable qui leur permet de sortir de la pauvreté et de la privation et leur a permis, en particulier aux femmes, de subvenir aux besoins de leurs familles. Le commerce de marché est donc un moyen important de réduire la pauvreté et la vulnérabilité des ménages. Cela peut s'expliquer par l'énorme demande de travailleurs qualifiés et éduqués dans les emplois formels par rapport aux emplois informels. Par conséquent, lorsqu'un individu augmente son niveau d'éducation et de compétences, il augmente également ses chances d'obtenir un emploi formel.

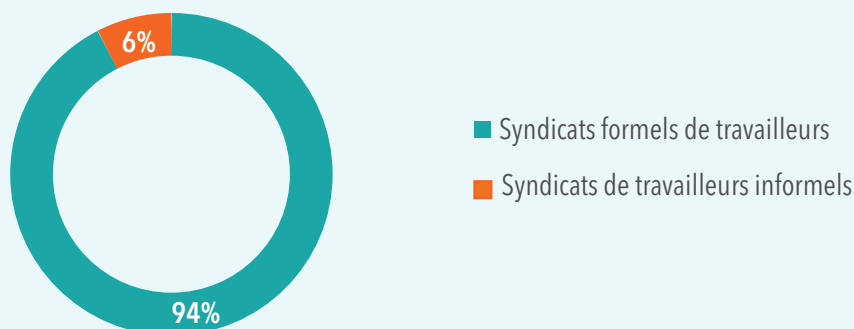
v. Adhésion à un syndicat

Le *tableau 2* montre par ailleurs un impact négatif de l'adhésion syndicale sur l'informalité. Cela signifie que les individus qui adhèrent à une organisation syndicale sont moins susceptibles de participer à un emploi informel que ceux qui n'y adhèrent pas. Ce résultat est intuitivement logique car les travailleurs bénéficiant du soutien d'un syndicat sont mieux à même d'éviter de perdre

leur emploi formel que ceux qui ne bénéficient pas de la protection d'un syndicat. Le résultat peut également s'expliquer par le fait que les syndicats zambiens sont principalement composés de membres de syndicats du secteur formel, avec seulement 6% des syndicats du Congrès zambien des syndicats (ZCTU) représentant les travailleurs informels, comme illustré ci-dessous.

Figure 4: Adhésion au ZCTU par secteur, 2021

La source: ZCTU Database 2021





La plupart des travailleurs informels n'ont pas le droit et la protection nécessaires pour s'organiser et réaliser des bénéfices, et il n'existe pas de forum traditionnel de négociation collective. La négociation collective étant une caractéristique décisive du travail syndical, cela présente des défis particuliers pour les syndicats traditionnels. Pour les travailleurs indépendants tels que les vendeurs de rue ou les récupérateurs, il n'y a pas de relation d'emploi, ou la relation d'emploi est floue ou déguisée, comme c'est le cas pour de nombreux travailleurs domestiques. Certains syndicats ont une conception étroite selon laquelle ces travailleurs ne relèvent pas du champ d'action des organisations syndicales. Même lorsqu'il existe une relation d'emploi, comme dans le cas des travailleurs domestiques ou de nombreux travailleurs de l'habillement,

le lieu de travail est généralement de petite taille ou se situe dans des ménages individuels, de sorte que les travailleurs n'ont pas le droit de confronter leurs employeurs et d'obtenir des avantages. Leurs employeurs sont généralement stricts et ignorent la législation, de sorte qu'ils sont facilement licenciés, avec peu ou pas de recours juridiques. Dans les situations où une supervision existe, comme dans l'espace urbain, elle crée généralement des obstacles ou pousse les autorités à harceler les travailleurs informels plutôt que de contribuer à améliorer leurs conditions. On peut en déduire que même si le harcèlement ou la sévérité des employeurs peuvent motiver les travailleurs informels à engager une action collective, cela peut également susciter la crainte pour ceux qui s'engagent dans ces actions collectives de perdre leur espace de travail ou leurs moyens de subsistance.

8.1.2 Caractéristiques des ménages

Le *tableau 2* présente la probabilité d'être employé de manière informelle dans le secteur manufacturier en Zambie, en fonction des caractéristiques du ménage. Les caractéristiques du ménage sont principalement capturées par la taille du ménage et une variable muette indiquant le statut de chef de ménage.

Tableau 2: Probabilité d'être employé de façon informelle dans le secteur manufacturier en fonction des caractéristiques du ménage des travailleurs (H_{ijt})

informel	Coef. (β_2)	Std. Err.
tailleménage	-0.0110756	0.0251025
chefménage	-0.2750191	0.0708715

Comme le montre le *tableau 3* ci-dessus, la taille du ménage a un impact négatif sur la probabilité de participer à un emploi informel. Cela indique que plus le ménage d'un individu est grand, moins il est probable qu'il participe à un emploi informel. Cela peut s'expliquer intuitivement par les salaires plus élevés nécessaires pour subvenir aux besoins d'un ménage plus grand. Les individus appartenant à des ménages plus grands peuvent préférer occuper un emploi formel où les salaires sont plus élevés et où l'emploi est protégé par des contrats formels. En outre, le *tableau 3* montre que le fait d'être le chef de famille a un impact négatif sur la probabilité de l'emploi informel. Cela implique que le fait d'être le chef de famille rend un individu moins susceptible d'occuper un emploi informel. Cela peut

s'expliquer intuitivement par le fait que le chef de famille est plus attiré par la plus grande stabilité et sécurité de l'emploi et les salaires plus élevés qu'offre l'emploi formel par rapport à l'emploi informel.

8.1.3 . Caractéristiques régionales

Le *tableau 3* ci-dessous présente les résultats de l'estimation de la probabilité d'être employé de manière informelle dans le secteur manufacturier, telle que capturée par les caractéristiques du ménage des travailleurs (H_{ijt}). Comme on le voit ci-dessous, la variable régionale (urbaine) a un impact négatif sur la probabilité et la prévalence de l'informalité :

Tableau 3: Probabilité d'être employé de manière informelle dans le secteur manufacturier en fonction des caractéristiques du ménage des travailleurs. (R_{ijt})

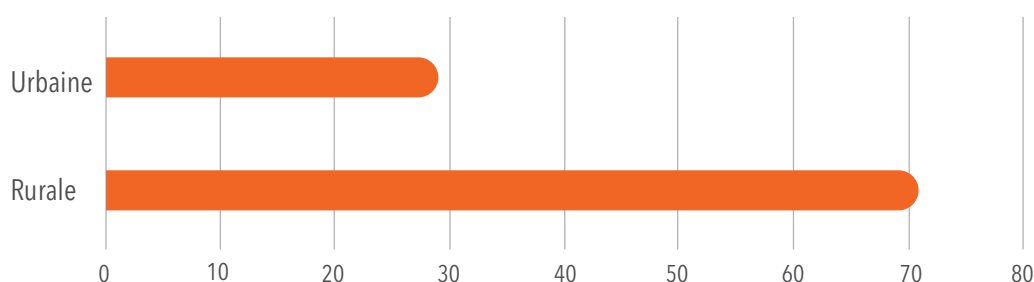
informel	Coef. (β_3)	Std. Err.
urb	-0.33748445	0.0415025

La relation négative indique que, par rapport aux zones rurales, la vie en milieu urbain réduit la probabilité de l'informalité. Le fait de vivre dans les zones rurales augmente considérablement la probabilité d'emploi informel. L'un des principaux facteurs contribuant à l'augmentation du taux d'informalité est la répartition du travail de production autonome. La production à usage personnel est celle où les travailleurs s'engagent dans la production de biens pour

être ultimement utilisés exclusivement par leur ménage (par exemple, l'agriculture de subsistance ou la construction de son propre logement). En 2018, le nombre de travailleurs engagés dans des travaux de production à usage personnel était de 3 891 274, les zones rurales représentant 70,9 % et les zones urbaines 29,1 %, comme l'illustre la *figure 2* ci-dessous.

Les figure 5: Nombre de travailleurs engagés dans une production à usage personnel, 2018

La source: LFS 2018



Pour résumer les résultats ci-dessus relatifs à la prévalence de l'informalité sur le marché du travail zambien, nos conclusions empiriques indiquent que :

- Les femmes sont plus susceptibles de participer au secteur informel que les hommes.
- Plus un individu est âgé, plus il est susceptible d'occuper un emploi informel.
- Les individus mariés sont plus susceptibles de participer à l'emploi informel que ceux qui ne le sont pas.
- Les individus dont le niveau d'éducation est égal ou inférieur à la septième année sont plus susceptibles de participer à des emplois informels que ceux dont le niveau d'éducation est égal ou supérieur à la douzième année.
- Les individus qui adhèrent à une organisation syndicale sont moins susceptibles de participer à un emploi informel que ceux qui n'y adhèrent pas.

vi. Plus le ménage d'un individu est grand, moins il est probable que cet individu occupe un emploi informel.

vii. Le fait d'être le chef de famille rend un individu moins susceptible d'occuper un emploi informel.

viii. Comparativement aux zones rurales, le fait de vivre dans des zones urbaines réduit les probabilités d'informalité.

8.2 L'impact des réformes commerciales sur la probabilité d'être employé de manière informelle sur le marché du travail dans l'industrie manufacturière en Zambie

Pour mesurer l'impact des réformes commerciales sur l'informalité dans l'industrie manufacturière, les changements dans la probabilité de l'emploi informel sont mis en relation avec les réformes commerciales et sont expliqués par les tarifs douaniers.



Tableau 4: Probabilité d'être employé de manière informelle dans le secteur manufacturier en fonction des taux tarifaires de 2018. (Ta_{ijt})

informel	Coef. (β_4)	Std. Err.
tarifs	0.0051811	0.0027934

informel	Coef. (β_5)	Std. Err.
Var muette	0.172262	0.0034674

Les résultats présentés dans le tableau 4 montrent que les tarifs douaniers ont une relation négative avec la probabilité de l'emploi informel. Cela implique que plus les taux tarifaires augmentent, plus la probabilité d'être impliqué dans le travail informel augmente. Dans le contexte de la zone de libre-échange africaine (ZLECAF), cela implique que la libéralisation du commerce a un impact positif en termes de réduction de l'informalité ; plus le tarif est bas, plus la probabilité du commerce informel est faible. Ceci est cohérent avec le modèle d'entreprise hétérogène d'Aleman-Castilla (2006), où la libéralisation du commerce (c'est-à-dire la baisse des coûts commerciaux) signifie que certaines entreprises trouveront plus rentable d'entrer dans le secteur formel plutôt que de rester dans le secteur informel. Les entreprises informelles ayant la plus faible productivité seront forcées de se retirer de l'industrie, et seules les entreprises (formelles) ayant la plus forte productivité exporteront vers le marché international. Par conséquent, des tarifs douaniers plus bas signifient moins d'informalité. Les effets positifs des tarifs douaniers indiquent que la réduction des tarifs s'accompagne d'une réduction similaire de la probabilité de l'emploi informel. Ceci est en cohérence avec les résultats de Goldberg et Pavnick (2003), qui estiment que la relation entre le commerce et l'informalité dépend de la flexibilité du marché du travail.

8.2.1 Implications pour l'économie informelle de la Zambie

Selon une étude de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, si tous les pays mettent en œuvre la ZLECAF, le commerce intra-africain devrait augmenter de 50 %. Bien entendu, l'économie informelle représentera la part la plus importante du commerce et de l'activité intérieure. Les résultats de notre estimation ci-dessus indiquent toutefois que la libéralisation du commerce aura un impact positif sur l'économie informelle en réduisant l'informalité en Zambie ; plus le tarif douanier est bas, moins la probabilité de commerce informel est grande. Cela signifie que la mise en œuvre de la ZLECAF entraînera la formalisation du secteur informel.

De nombreux pays africains ont largement bénéficié des aspects économiques et socio-économiques de la formalisation de leur secteur informel. La richesse de l'économie informelle se manifeste par sa capacité à stimuler l'économie. En outre, les revenus générés par l'économie informelle peuvent être recyclés pour une supervision plus stricte et la formalisation des travailleurs à risque. La plupart des individus n'entrent pas dans l'économie informelle volontairement, mais parce qu'ils manquent d'opportunités et d'autres moyens pour subvenir à leurs besoins au sein de l'économie formelle. À l'instar d'autres pays en développement, l'économie informelle zambienne répond aux besoins fondamentaux de la majorité de la population. Le commerce transfrontalier informel (ITC) offre également d'importantes opportunités pour le développement de la diversification économique, de la valeur ajoutée et de chaînes de valeur transfrontalières compétitives.

Le champ d'application de l'ITC est en effet si large qu'il ne se limite pas aux produits agricoles de base tels que le maïs et le lait cru, mais inclut également les produits finis (tels que les aliments transformés, les vêtements, les produits électroniques et les pièces détachées automobiles) et les services (tels que la réparation de vélos et de voitures, la coiffure et l'artisanat). Le potentiel en ressources humaines de l'économie informelle n'a néanmoins pas été pleinement exploité. La faible productivité et les faibles niveaux de revenus sont principalement dus à l'incapacité des opérateurs de l'économie informelle à obtenir des services de soutien adéquats, tels que l'éducation de base, la formation professionnelle ou le financement des entreprises.

Le chômage est un problème majeur pour les Zambiens, en particulier pour les jeunes, puisque près d'un quart (seulement) des jeunes urbains travaillent. Les demandeurs d'emploi n'en trouvent pas, et le taux de chômage reste élevé. Des conditions telles qu'un taux de chômage élevé et d'importants écarts de productivité intersectoriels peuvent avoir l'effet inverse sur l'informalité. Dans un tel environnement, les individus qui sont au chômage en raison de la mondialisation et d'une compétitivité accrue ont deux choix : accepter un emploi à plus faible productivité

ou entrer dans le secteur informel, qui est l'employeur de dernier recours. (McMilan et al., 2011). Cela est le cas en Zambie, où les augmentations de productivité sont principalement concentrées dans des enclaves structurelles ou des secteurs tels que les minéraux ou les ressources naturelles. Ces secteurs fonctionnent à un niveau de productivité élevé, mais il y a peu de marge pour augmenter le nombre d'emplois, de sorte que le potentiel d'absorption de la main-d'œuvre excédentaire d'autres secteurs tels que l'agriculture et l'industrie manufacturière est faible. Par conséquent, la "transition qualitative" de l'économie informelle vers la croissance, la productivité et les niveaux de revenus devrait être l'objectif du gouvernement et de ses parties prenantes dans le processus de mise en œuvre afin de garantir une progression sans heurts après la mise en œuvre. Les changements structurels peuvent réduire ou renforcer l'informalité, selon le mode d'intégration.

8.2.2 Enjeux

a) Trouver la bonne combinaison de politiques

Le principal enjeu de la transition vers l'économie formelle est de trouver la bonne combinaison de politiques correspondant à la diversité des caractéristiques et des facteurs moteurs de l'économie informelle. Des statistiques fiables et pertinentes sont nécessaires pour mieux comprendre ces aspects complexes de l'informalité et suivre les progrès de la formalisation.

b) Commerçants transfrontaliers informels

Les commerçants transfrontaliers informels sont confrontés à un certain nombre d'enjeux qui empêchent de réaliser pleinement le potentiel de développement de la formalisation de l'ITC. Ces enjeux incluent un manque de facilitation du commerce, des infrastructures frontalières inadéquates, un accès limité au financement, un manque d'informations sur le marché, la corruption et l'insécurité, ainsi que des connaissances, une éducation et des compétences en gestion d'entreprise limitées. Bien que ces enjeux soient communs à de nombreux commerçants zambiens, ils sont particulièrement graves dans le cadre informel. Par exemple, la majorité des commerçants transfrontaliers informels sont partiellement alphabétisés ou analphabètes, ce qui leur rend difficile de lire, comprendre et remplir les nombreux formulaires et procédures obligatoires aux frontières.

c) Corruption et harcèlement

Les agents des douanes de certains postes frontaliers profitent du manque de connaissances des commerçants transfrontaliers informels et leur demandent de payer des droits sur des marchandises qui ne devraient pas être taxées. En cas de défaut de paiement, des pots-de-vin sont sollicités pour permettre aux commerçants mal informés de traverser avec leurs marchandises. Les commerçants informels sont aussi fréquemment traités comme des criminels et des clandestins, ce qui les rend particulièrement vulnérables aux abus, à la corruption et au harcèlement de la part des autorités publiques telles que les agents frontaliers, les services d'immigration et la police.

d) D'autres enjeux incluent :

- (i) La réussite de la mise en place de la zone de libre-échange tripartite ;
- (ii) La fixation de délais réalistes à la lumière des progrès réalisés par les communautés économiques régionales ;
- (iii) La résolution satisfaisante de la question des règles d'origine ;
- (iv) Le développement réussi des infrastructures et des mesures de facilitation du commerce pour compléter l'élimination des droits de douane ;
- (v) La promotion de la production par des politiques sectorielles communes ; et,
- (vi) Le manque d'implication des acteurs non étatiques tout au long du processus visant à assurer que tous sont informés.

En résumé, nos constatations empiriques sur l'impact des réformes commerciales (tarifs douaniers) sur l'informalité du marché du travail dans l'industrie manufacturière en Zambie indiquent que :

- (i) La libéralisation du commerce a un impact positif sur le marché du travail en termes de réduction de l'informalité ; plus les droits de douane sont bas, plus la probabilité d'un emploi informel est faible. Ce résultat est cohérent avec le modèle d'entreprise hétérogène d'Aleman-Castilla (2006).
- (ii) Les effets positifs des tarifs douaniers indiquent que la réduction des tarifs s'accompagne d'une réduction similaire de la probabilité de l'emploi informel, ce qui est conforme aux conclusions de Goldberg et Pavnick (2003).
- (iii) La pleine mise en œuvre de la ZLECAf rencontre encore de nombreux obstacles.

A photograph of a road sign that reads "WELCOME TO ZAMBIA". The sign is rectangular with rounded corners and a black border, mounted on two grey metal posts. In the background, there is a school building with a blue roof and brick walls, surrounded by green trees and a clear blue sky. The scene is captured from a low angle, looking down the road.

**WELCOME TO
ZAMBIA**

8.3. Perspectives des principales parties prenantes

Outre la distribution de questionnaires individuels, l'Institut zambien pour la recherche et le développement du travail (ZILARD) a organisé des entretiens en face à face avec les principales parties prenantes dans le but de recueillir les points de vue officiels des parties prenantes sur la ZLECAf et sa future mise en œuvre. Par ailleurs, deux (2) groupes de discussion ont été organisés en juillet 2021 avec dix-neuf (19) représentants et membres des syndicats de l'économie informelle en Zambie. Les perspectives des principales parties prenantes sélectionnées sont présentées ci-dessous.

8.3.1. Organisations syndicales

Le Congrès zambien des syndicats (ZCTU) se félicite de la mise en œuvre de la ZLECAf mais insiste sur la suppression complète de tous les tarifs d'importation et d'exportation. Ils font valoir que, même si la Zambie fait partie de trois blocs économiques, l'industrie manufacturière a été négativement affectée, principalement en raison des "biens importés qui sont moins chers". Actuellement, les coûts de fabrication sont élevés ; ainsi, les biens produits en Zambie ne sont pas en mesure de concurrencer les biens importés. Le coût des pièces de rechange et des machines est également très élevé. Par conséquent, l'industrie manufacturière est devenue moins attractive pour les investissements, ce qui entraîne une diminution du nombre d'emplois et une diminution de leur valeur dans le secteur manufacturier. *"La plupart des travailleurs ont perdu leur emploi formel et leur statut de protection sociale. Le secteur manufacturier informel continue de croître, ce qui contribue à augmenter le nombre de travailleurs sans protection sociale et/ou protection des droits des travailleurs et contre les abus sexuels."* a déclaré M. Muleka Kamanisha (directeur adjoint de la recherche). La plupart des syndicats membres ont déclaré qu'ils ne connaissaient pas ou n'avaient jamais entendu parler de la ZLECAf. En termes de dialogue social, la ZCTU et ses syndicats affiliés ont appelé à une plus grande sensibilisation des travailleurs et du grand public sur les avantages de la ZLECAf pour les industries et les travailleurs zambiens.

8.3.2. Gouvernement

Certains responsables politiques gouvernementaux clés sont d'avis qu'une réduction équitable des droits de douane est importante. Ils estiment que, même si les droits de douane généraux ont été considérablement réduits

dans le monde, en l'absence de droits de douane (qui représentent essentiellement les droits et taxes imposés par les gouvernements pour contrôler le flux des échanges commerciaux), globalement les barrières non tarifaires, telles que les contrôles à l'exportation et à l'importation, ainsi que certains accords de licence, constituent les véritables défis du commerce transfrontalier d'aujourd'hui. Les barrières non tarifaires continuent de poser un grand défi à l'emploi, aux affaires et à la libre circulation des biens et des services dans la plupart des zones de libre-échange existantes dont la Zambie est membre. Un important représentant du CPTD a déclaré :

"Réglementations imprévisibles, quotas d'exportation et d'importation, exigences en matière de licences commerciales, obstacles liés aux mesures sanitaires et phytosanitaires autres procédures contraignantes aux frontières et en transit. Ce sont là les principaux défis auxquels sont confrontés un certain nombre d'industries commerciales et manufacturières en Zambie. Il s'agit donc d'un point d'attention majeur de la ZLECAf".

Pour ce qui est du dialogue social, les responsables gouvernementaux estiment que le gouvernement zambien, par le biais du ministère du Commerce et de l'Industrie (MCTI) et de l'Agence zambienne de développement (ZDA), a fait des efforts pour créer des plateformes de partage d'informations et de dialogue sur la participation de la Zambie à la ZLECAf. La participation des acteurs non étatiques à ces dialogues a toutefois été limitée. Cela dit, la stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAf élaborée par le MCTI, bien qu'elle n'ait pas encore été mise en place, constitue une bonne opportunité de renforcer les engagements.

8.3.3. Associations transfrontalières

Les principaux représentants des associations transfrontalières sont d'avis que les droits de douane sont l'un des obstacles à la conduite des affaires dans le monde entier. Ils estiment que l'Afrique et la Zambie ne sont pas épargnées, d'où les efforts déployés par de nombreux gouvernements pour résoudre le problème par le biais



de différentes approches. Certaines de ces approches comprennent la standardisation des politiques commerciales régionales qui verront des tarifs standardisés dans certains couloirs commerciaux, la plus importante étant l'intention d'éliminer les barrières tarifaires et non tarifaires dans le cadre de la ZLECAf. Les associations transfrontalières émettent toutefois une réserve à l'égard de la ZLECAf. Elles estiment que l'accord n'a pas été demandé par les citoyens africains, mais qu'il a plutôt été élaboré du "haut vers le bas", ce qui l'a rendu difficile à comprendre par les commerçants, les travailleurs et les citoyens transfrontaliers ordinaires. En matière de dialogue social, une association a déclaré qu'elle n'avait reçu aucun engagement de la part des parties prenantes concernant la ZLECAf, tandis qu'une autre a déclaré qu'elle travaillait actuellement avec le MCTI dans la mise en œuvre de la stratégie nationale sur l'élimination des barrières non tarifaires et qu'elle était un point focal national pour l'élimination des barrières non tarifaires.

8.3.4. Associations de l'économie informelle

Les représentants des groupes de l'économie informelle se réjouissent de la possibilité d'importer des produits à moindre coût qu'ils attendent de la ZLECAf. L'opportunité de générer plus d'emplois et d'affaires sur le marché de l'exportation et de l'importation est un autre facteur intéressant. La plupart d'entre eux n'ont toutefois pas été en mesure de donner des avis et des opinions concrets, car ils ne connaissaient pas la ZLECAf.

Un premier répondant a déclaré :

"Les travailleurs informels peuvent être mobilisés grâce à une injection de capital".

Un deuxième répondant, un charpentier, a vivement recommandé la représentation par les associations et les syndicats, tandis qu'un troisième, un soudeur, a *proposé une coordination entre le gouvernement et les parties prenantes dans le contexte de la ZLECAf.*





RECOMMANDATIONS

Voici les recommandations que l'on peut dégager de cette étude :

a) Réorientation des politiques en direction de la mise en œuvre

Comme le montrent les résultats de notre estimation ci-dessus, comme dans le cas de l'industrie manufacturière en Zambie, des tarifs douaniers réduits entraînent des niveaux d'informalité moins élevés. Par conséquent, les réformes commerciales de Zambie devraient s'orienter vers une baisse des droits de douane et une plus grande libéralisation du commerce avant même la mise en œuvre intégrale de la ZLECAf

b) Au-delà de la formalisation du secteur informel

Étant donné que l'économie informelle est un employeur important sur le marché du travail en Zambie, il est suggéré qu'avec l'aide des parties prenantes (c'est-à-dire les syndicats, les associations et organisations informelles), des pressions devraient être exercées sur le gouvernement pour qu'il mette en place de nouveaux mécanismes visant à attirer l'économie informelle dans le milieu traditionnel des affaires. Dans la plupart des orientations politiques officielles, l'économie informelle est considérée comme un fardeau pour l'économie formelle car l'évasion fiscale entraîne une charge fiscale plus importante pour le secteur officiel ; autrement dit, un impact négatif se produit sous la forme d'une diminution des dépenses consacrées aux services publics, d'une augmentation de la fiscalité, d'une baisse de la productivité et de la croissance économique à court terme. En juin 2015, la Conférence internationale du travail a adopté la "Recommandation sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle" (n° 204), qui constitue la première norme internationale du travail entièrement focalisée sur l'économie informelle. En septembre de la même année, les Nations unies ont adopté l'Agenda 2030 pour le développement durable, qui inclut la transition vers les cibles spécifiques de l'Objectif 8 de développement durable.

Ces deux instruments représentent des jalons importants dans l'approche mondiale de la formalisation, notamment par la fourniture d'orientations. L'OIT a fait de la formalisation de l'économie informelle l'un de ses résultats stratégiques et a soutenu les mandats tripartites dans la promotion de la

transition vers l'économie formelle au niveau national. Parmi les mécanismes qui peuvent être utilisés pour accroître la compétitivité de l'économie informelle et promouvoir sa formalisation, les suggestions suivantes peuvent être faites :

- (i) Simplifier les réglementations rigides
- (ii) Stimuler l'esprit d'entreprise en élargissant la formation professionnelle ou la formation financière, et en encourageant les institutions de micro-finance.
- (iii) Réformer les systèmes fiscaux pour ces moyennes et petites entreprises
- (iv) Encourager l'extension de la négociation collective à l'économie informelle en vue de garantir la protection et le respect des droits des travailleurs de l'économie informelle.
- (v) En termes d'emploi informel, la réduction du coût total des employeurs semble être une condition nécessaire à la régularisation de ces travailleurs. Il convient de noter que l'économie informelle devrait bénéficier de l'effet de l'ouverture commerciale après la formalisation.
- (vi) Incorporation du CTI. Le CTI est largement pratiqué par les chômeurs officiels et les micros, petites et moyennes entreprises (MPME) et est donc également important pour les stratégies d'inclusion.

Dans la documentation il est souvent avancé dans le discours politique que la formalisation de l'économie informelle pourrait améliorer la protection sociale au sein de l'économie informelle et réduire la vulnérabilité des travailleurs informels. Cependant, d'autres ont fait valoir que ce point n'est pas concluant, peu de données disponibles soutenant nécessairement la formalisation comme garantie d'une protection sociale inclusive. En Zambie, des études préalables confirment que dans le secteur manufacturier et d'autres secteurs, la responsabilité de la protection sociale est fragmentée, avec peu de coordination et des options minimales très formalisées pour les travailleurs de l'économie informelle.

Ce manque de coordination a des répercussions sur la prestation dans le secteur formel, ce qui ne fait que décourager la participation du secteur informel. Par conséquent, bien que l'extension de la protection sociale soit également importante, il peut être utile de reconceptualiser le rôle de la formalisation dans l'économie informelle. Pour



ce faire, il est préférable d'utiliser une protection sociale efficace comme une incitation à encourager la formalisation plutôt que l'inverse.

c) Intensification de la sensibilisation et du dialogue social sur la ZLECAF

Les groupes de discussion ont clairement montré que la participation des parties prenantes n'était pas suffisante. Nous recommandons que les représentants et les experts du gouvernement engagent un dialogue social avec les commerçants et les fabricants formels et informels pour garantir la participation effective de la Zambie aux négociations commerciales régionales. La mise en œuvre de la ZLECAF et d'autres accords commerciaux exige que le gouvernement inclue les participants de l'économie informelle dans son programme commercial afin de promouvoir l'intégration régionale.

d) Intégration des politiques commerciales

Le gouvernement et les autres membres de la ZLECAF doivent rapidement intégrer des politiques pour que la mise en œuvre de la ZLECAF soit un succès. L'engagement au niveau régional et multilatéral se fera de manière sélective pour soutenir les programmes visant à promouvoir la croissance et le développement du secteur industriel tout en tenant compte des engagements pris dans le contexte régional et multilatéral.

e) Réforme de la législation du travail

L'étude établit que l'économie zambienne est composée en grande partie d'un vaste groupe d'économies informelles caractérisé par un cadre réglementaire faible. La législation du travail, en particulier, a été identifiée comme étant restrictive, la liberté d'association étant limitée par des dispositions restrictives. Il a également été noté que la principale législation du travail ne couvre que les travailleurs du secteur formel. Il a en outre été constaté que bien que d'autres lois, telles que la loi sur le régime national de retraite, la loi sur l'emploi, la loi sur l'indemnisation des travailleurs et la loi sur le salaire minimum, prévoient des dispositions pour les travailleurs de l'économie informelle, le respect et l'application de ces dispositions restent limités.

À cet égard, l'accent a été mis sur la réforme du droit du travail et du système de protection sociale, notamment en étendant la couverture de la sécurité sociale aux travailleurs de l'économie informelle. Un cadre juridique est essentiel pour garantir le développement d'une bonne gouvernance dans le domaine de l'économie informelle et la manière dont elle sera gérée en prévision des effets de la ZLECAF. Le

cadre réglementaire est peut-être le domaine dans lequel les effets les plus rapides peuvent être obtenus, car les activités informelles sont généralement exercées sans contrainte réglementaire (prélèvements locaux, travail, administration). Une législation du travail facilitant la gouvernance dans l'économie informelle et l'extension de ses avantages est essentielle. Les bonnes pratiques impliquent que les options pour parvenir à la réglementation comprennent l'extension du champ d'application de la loi et la promulgation d'un système réglementaire spécial. Cela implique de :

- (i) Respecter les principes et les droits fondamentaux au travail ;
- (ii) Respecter et s'adapter à la culture législative et aux besoins de son marché du travail ;
- (iii) Permettre la possibilité de flexibilité, ne pas créer de différences entre les travailleurs ou amener à des normes arbitraires injustement différenciées selon le secteur de production dans l'économie informelle.

f) Création de bureaux des droits

Nous nous penchons sur l'état de l'activité informelle qui embauche environ 87% de la population active. Si de nombreux entrepreneurs choisissent de ne pas s'enregistrer, ce n'est pas nécessairement parce qu'ils veulent opérer dans un marché non réglementé leur permettant d'éviter la taxation. Au contraire, beaucoup d'entre eux sont soumis à des frais extrêmement élevés (punitifs, en d'autres termes) pour obtenir le droit d'opérer légalement, et naviguer dans les eaux sinueuses de la réglementation devient un cauchemar bureaucratique qui leur fait perdre du temps, sans compter qu'il n'existe aucune structure juridique pour réglementer ce commerce.

Il est par conséquent recommandé que le pays crée des bureaux des droits ou désigne un défenseur des droits du travail dans l'économie informelle en vue de promouvoir une meilleure application et extension de la législation aux travailleurs et aux producteurs du secteur. L'une des solutions consiste à mettre en place des kiosques d'information et de conseil "à guichet unique" pour les travailleurs de l'économie informelle au sein de la ZCTU afin de diffuser et de partager efficacement des informations sur les droits et les réformes du travail, les stratégies d'organisation et l'éducation.

g) Création d'emplois plus productifs

Nos résultats estiment que l'impact de la mise en œuvre de la ZLECAF (l'élimination des tarifs douaniers) en Zambie se traduit par la réduction de l'emploi informel en faveur de l'emploi formel.

Cependant, il est nécessaire de s'assurer que les travailleurs et les propriétaires d'entreprises sont en mesure de s'épanouir pendant cette transition pour éviter un effet inverse. Pour cela, le gouvernement et les autres parties prenantes doivent promouvoir l'esprit d'entreprise, l'innovation et la créativité afin que les entreprises, indépendamment de leur petite taille ou de leur localisation, soient en mesure de créer des emplois productifs. Pour y parvenir, les éléments suivants doivent être mis en place :

- (i) Une politique et un cadre juridique et réglementaire propices.
- (ii) Une culture d'entreprise favorisant les emplois formels et décents.
- (iii) Des structures et des services de soutien solides pour les micros et petites entreprises.
- (iv) La représentation et l'organisation des micro et petits entrepreneurs et le développement de structures coopératives.

h) Financement des entreprises de l'économie informelle

L'étude a établi que le besoin de financement est l'une des principales priorités des micro et petits entrepreneurs de l'économie informelle en Zambie. Le gouvernement actuel a même créé le ministère des petites et moyennes entreprises et a reconnu qu'il s'agissait d'une priorité. Dans de nombreux cas, l'accès au financement est le facteur unique le plus important pour créer une entreprise, la maintenir en activité et préserver les emplois. Très peu d'entreprises informelles sont en mesure d'obtenir des crédits auprès des banques car elles n'ont pas de garanties à offrir. Une autre question très importante pour l'activité des entreprises de l'économie informelle est la garantie des droits de propriété. L'absence de droits de propriété légaux, et cela inclut la propriété intellectuelle, signifie que les entrepreneurs potentiels ne sont pas en mesure d'utiliser, de construire, de recombinaison ou d'échanger leurs actifs de la manière la plus productive possible pour générer une valeur supplémentaire. Ce problème doit être résolu.

i) Évaluation des barrières non tarifaires

Il est important de noter que malgré la suppression des tarifs douaniers dans le cadre de la ZLECAf, les industries manufacturières pourraient continuer à être affectées par des barrières non tarifaires telles que les contrôles à l'importation et à l'exportation, les taxes et les quotas préférentiels, qui peuvent restreindre le commerce et le plein accès aux

marchés. En conséquence, cela peut, à son tour, inhiber la compétitivité des commerçants et des travailleurs informels. Il est donc proposé qu'en plus de l'élimination des tarifs douaniers, les parties prenantes évaluent l'impact des barrières non tarifaires sur l'emploi informel. Les syndicats doivent renforcer le lobbying et le plaidoyer sur cette question.

j) Approche sexospécifique de la mise en œuvre de la ZLECAf

Comme le montre le chapitre 8.1 mentionné précédemment, les hommes sont plus susceptibles d'avoir accès à l'emploi informel que les femmes, mais dans la plupart des pays, la proportion de femmes occupant un emploi informel excède celle des hommes. Pourtant, dans divers pays, les risques et les vulnérabilités associés à l'économie informelle touchent particulièrement les femmes. La littérature fait apparaître des différences entre les sexes dans les principaux aspects de l'emploi informel, tels que le statut d'emploi et les niveaux de salaire. Le rôle des restrictions liées au genre sur les aspects de l'emploi et de l'accès à la protection sociale a été examiné.

Dans certains pays, les approches sexospécifiques peuvent aider à responsabiliser les femmes dans l'économie informelle en vue d'identifier les domaines prioritaires pour les décideurs. De toute évidence, l'enjeu de la vulnérabilité dans l'économie informelle doit être abordé dans une perspective de genre. Il est notamment urgent de disposer d'outils de gestion des risques tenant compte de la dimension de genre afin de garantir que les tentatives actuelles d'étendre la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle ne négligent pas les femmes.

k) Politiques inclusives de lutte contre la pauvreté

La Zambie, tout en poursuivant le libre-échange et le développement économique, aura besoin de politiques inclusives de réduction de la pauvreté pour lutter contre le chômage et le sous-emploi des jeunes. Les jeunes constituent un atout puissant en tant que catalyseur de la prospérité nationale et du développement potentiel. Assurer leur santé, investir dans l'éducation et développer leurs compétences pour leur permettre de trouver un emploi rémunéré et de créer leur propre entreprise est l'une des obligations stratégiques d'un pays. Pour effectuer des investissements appropriés dans la jeunesse, le gouvernement et ses parties prenantes doivent comprendre les obstacles auxquels sont confrontés les jeunes, notamment les facteurs sociaux, et la manière dont



ils peuvent participer pleinement aux activités civiques et économiques. Bien que l'on puisse s'attendre à ce que le secteur formel se développe et apporte des salaires plus élevés et une plus grande sécurité, le secteur informel, y compris le travail indépendant et le développement des petites entreprises, ne peut être ignoré car il joue un rôle important dans les moyens de subsistance en Zambie.

l) Mise en œuvre de politiques qui garantissent la pleine utilisation des ressources humaines

Comme indiqué précédemment, l'un des enjeux de la mise en œuvre de la ZLECAf est que, même si l'économie informelle de la Zambie répond aux besoins fondamentaux de la majorité de la population, son potentiel de ressources humaines n'a pas été pleinement utilisé. Les faibles niveaux de productivité et de revenus sont principalement dus à l'incapacité des opérateurs de l'économie informelle à obtenir des services de soutien adéquats, tels que l'éducation de base, la formation professionnelle ou le financement des entreprises. Le "changement qualitatif" de l'économie informelle vers une augmentation de la croissance, de la productivité et des niveaux de revenus constitue l'objectif du gouvernement et de ses parties prenantes. Pour atteindre cet objectif, certains éléments stratégiques doivent être mis en œuvre, tels que le développement de l'esprit entrepreneurial sous la forme de l'apport de compétences commerciales et techniques, le renforcement de la coopération entre entreprises et l'augmentation de la représentation sociopolitique. En outre, les politiques d'innovation doivent être élaborées par les consommateurs et pilotées par le gouvernement, c'est-à-dire que les producteurs existants ne doivent pas être les seuls à obtenir des financements ; les entrepreneurs doivent y avoir accès plus facilement.

m) Promotion des organisations économiques informelles par les syndicats

Au niveau des entreprises, la ZCTU devrait s'engager à simplifier, coordonner et développer davantage les activités existantes telles que la promotion des organisations de l'économie informelle. La stratégie de promotion de l'emploi devrait se concentrer sur des domaines d'intervention tels que le lobbying auprès du gouvernement et du secteur privé pour créer un environnement propice à la promotion de l'emploi, la mise en place de cadres institutionnels appropriés au sein du mouvement syndical et des organisations partageant les mêmes objectifs, y compris les organisations et les opérateurs du secteur informel, et le développement de modes de prestation de services complets pour intégrer des systèmes de crédit et d'épargne ou des coopératives renforcées.

n) Faire face aux défis structurels de l'informalité

Compte tenu de sa nature structurelle, l'aspiration à la transition vers la formalité ne fera pas nécessairement disparaître l'informalité en Zambie. Elle restera toujours l'un des principaux moteurs de l'économie et, par conséquent, un élément central du commerce. L'un des principaux défis identifiés est le manque d'accès au crédit et les marges bénéficiaires étroites associées aux petites et moyennes entreprises. Il a également été observé que le coût des activités commerciales en Zambie est assez élevé et est aggravé par le coût considérable des emprunts auprès de "Kaloba". Le manque de capacité de la plupart des entreprises de l'économie informelle à produire des garanties tangibles a également été identifié comme un facteur contribuant à aggraver la situation. Il a également été noté que les organismes chargés de l'application de la législation ne disposent pas de capacités suffisantes pour assurer le respect des normes. Il est nécessaire de faire pression pour l'expansion des services financiers et du soutien à de larges segments de l'économie informelle dans des secteurs tels que celui du commerce, secteurs qui sont essentiels pour transformer la vie de nombreuses personnes.

o) Renforcement du rôle de l'État en matière de développement pour la transformation structurelle

Des questions ont été soulevées quant à la capacité de l'État zambien actuel à mener un discours transformateur sur le développement. Il est nécessaire d'adopter un programme de transformation structurelle dans la politique économique qui devrait refléter les circonstances particulières du développement du pays. La croissance économique doit être considérée comme un moyen de parvenir à une fin, cette fin étant la création d'emplois décents et l'amélioration des conditions de vie des citoyens. Le pays doit mettre l'accent sur l'industrie manufacturière en reliant la base de ressources naturelles à ses ambitions industrielles dans le 7NDP.

Le développement d'une base manufacturière compétitive ne peut se faire que de la manière dont tous les pays qui ont réussi l'ont fait : l'État doit soutenir et, si nécessaire, protéger les produits manufacturés nationaux qui sont d'importantes sources d'emploi. L'État doit entreprendre des interventions stratégiques dans les opérations du marché pour s'assurer que les marchés sont orientés vers des réalisations qui sont justes, efficaces et fonctionnent dans l'intérêt des personnes et non des entreprises. L'un de ces domaines d'intervention stratégique est la gouvernance des ressources naturelles, où des mesures radicales sont nécessaires pour garantir que le revenu des ressources profite aux Zambiens. Une restructuration complète de la gouvernance des ressources

naturelles du pays est nécessaire pour garantir deux objectifs : Premièrement, que les secteurs en croissance de l'économie soient reliés au reste de l'économie nationale. Deuxièmement, que le pays tire des revenus équitables de ses ressources naturelles qui lui permettront de faire face aux nombreuses contraintes d'infrastructure qui frustreront les entreprises du pays. Les syndicats doivent plaider en ce sens.

p) Mise en œuvre de la stratégie sur l'extension de la couverture de la protection sociale

De toute évidence, en Zambie, la plupart des travailleurs informels sont ceux qui manquent le plus de protection sociale, non seulement en raison de la précarité de leurs activités professionnelles et de l'absence de revenus sûrs, mais aussi parce qu'ils sont beaucoup plus exposés à de graves risques en matière de sécurité et de santé. Dans ce contexte, il faut mettre l'accent sur la promotion de politiques qui offrent une assurance sociale aux personnes qui ne sont pas couvertes par les systèmes existants. Il est donc nécessaire d'améliorer la protection sociale en couvrant non seulement la sécurité sociale, mais aussi les régimes non statutaires, notamment les différents types de systèmes contributifs, les associations mutuelles et les régimes communautaires et de base pour les travailleurs de l'économie informelle. Une autre question extrêmement importante est l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail pour les travailleurs informels, qui sont beaucoup plus exposés que les travailleurs formels à de mauvaises conditions de travail, à de médiocres normes de sécurité et de santé et à des risques environnementaux qui nuisent à la santé et à la productivité. Ces questions semblent être abordées dans le projet de stratégie nationale sur l'extension de la protection sociale à l'économie informelle en Zambie. Il est nécessaire de procéder à une mise en œuvre rapide de la stratégie nationale sur l'extension de la sécurité sociale à l'économie informelle en Zambie. Les syndicats doivent plaider en ce sens.

q) Recrutement syndical et collaboration avec l'économie informelle

Comme nous l'avons observé précédemment, bien que cette étude confirme que la baisse des tarifs douaniers peut entraîner une diminution de l'emploi informel, la caractéristique structurelle de l'informalité ne disparaîtra pas facilement dans le secteur manufacturier en Zambie. Cela implique qu'au moment où le gouvernement change de politique, il est nécessaire de reconnaître la valeur économique de l'économie informelle. Si les syndicats parviennent à organiser les travailleurs de l'économie informelle, ils seront plus à même d'augmenter leurs effectifs. Cela peut être fait en améliorant la force socio-économique des travailleurs de l'économie informelle. Cela devrait conduire à terme à :

- Une productivité accrue et des revenus plus élevés grâce aux économies d'échelle et d'envergure, et à la répartition du travail (par exemple pour les charpentiers - sciage, assemblage, vernissage, etc.)
- Des économies de coûts grâce au partage des services, tels que le transport, l'approvisionnement en matières premières, la commercialisation, l'approvisionnement en énergie et en eau, et bien d'autres encore.
- Une augmentation des revenus ou réduction des coûts grâce à un plus grand pouvoir de négociation généré par une action économique collective, étroitement associée au modèle du "service partagé".
- Des revenus plus élevés et plus stables grâce à un meilleur accès au marché.
- L'accès aux services financiers par le biais des coopératives de crédit et d'une pléthore d'institutions de micro-finance formelles et informelles, telles que les associations rotatives d'épargne et de crédit.





CONCLUSION

L'importance primordiale du commerce est depuis longtemps considérée comme un élément clé du développement durable des pays développés et en développement. Inspirés par les gains commerciaux, les pays ont depuis longtemps adopté des méthodes de développement orientées vers les exportations pour rétablir la stabilité économique intérieure et extérieure et améliorer l'efficacité de l'allocation des ressources. La libéralisation du commerce est considérée comme un moyen de parvenir à l'industrialisation et à la modernisation en assurant des économies d'échelle, l'accès au marché et l'expansion du commerce. La relation entre la politique commerciale et l'économie informelle est toutefois vague et hétérogène selon les pays.

Les données de certains pays suggèrent que les réformes commerciales peuvent exposer les entreprises formelles à une concurrence étrangère féroce, augmentant ainsi la part de l'emploi informel sur le marché du travail. D'autres n'ont trouvé aucune trace de cette relation. Bien que l'impact de la libéralisation du commerce sur l'économie informelle ait fait l'objet de nombreuses discussions au niveau empirique et des politiques publiques, la Zambie ne l'avait jamais analysé de manière empirique. D'après nos conclusions, nous constatons que les femmes, les jeunes et les travailleurs moins instruits des zones rurales sont plus susceptibles de travailler dans le secteur informel. Nos principaux constats

indiquent également que les réformes commerciales ont une relation positive avec l'informalité en Zambie. Cela signifie que l'impact de la réduction ou de l'élimination des tarifs douaniers se traduit par une réduction ultérieure du travail et du commerce informels.

Par conséquent, les réformes commerciales visant à réduire ou à éliminer les tarifs douaniers conduisent à une formalisation naturelle de l'économie informelle en Zambie. Les avantages de la réduction des tarifs douaniers varient considérablement sur le plan économique, social et même comportemental. Par exemple, la réduction des droits de douane peut contribuer à réduire ou à freiner les activités illégales telles que la contrebande et l'évasion fiscale. En plus de créer de nouvelles opportunités d'affaires et d'emploi, la réduction des tarifs douaniers peut également aider à relancer les petites entreprises pour lesquelles les tarifs douaniers étaient trop élevés pour leur permettre de survivre, ce qui avait conduit au chômage, à la pauvreté et à une plus grande informalité. Il convient également de noter que des conditions telles qu'une société éduquée et informée, un cadre politique bien intégré et la révision des barrières non tarifaires seront essentielles au succès de la ZLECAf. Compte tenu de nos suggestions, la mise en œuvre de la ZLECAf est la bienvenue car elle est très bénéfique pour la Zambie.



RÉFÉRENCES

- Adair, P., & Souag, A. (2018). Okun's law, unemployment and informal employment: the impact of labour market policies in Algeria since 1997. *les cahiers du cread*, 33.
- Bensassi, S., Jarreau, J., & Mitaritonna, C. (2019). Regional integration and informal trade in Africa: Evidence from Benin's borders. *Journal of African Economies*, 28(1), 89-118.
- Chirisa, I. (2014). The role of the informal economy in African regional integration: Scope and limits. *Insight on Africa*, 6(2), 131-144.
- CSO. (2018). Labour Force Survey Report. Central Statistical Office. Lusaka: Zambia.
- Currie, J., & Harrison, A. (1997). Sharing the costs: the impact of trade reform on capital and labour in Morocco. *Journal of Labour Economics*, 15(S3), S44-S71.
- Dix-Carneiro, R., & Kovak, B. K. (2017). Trade liberalization and regional dynamics. *American Economic Review*, 107(10), 2908-46.
- Goldberg, P. K., & Pavcnik, N. (2003). The response of the informal sector to trade Liberalization. *Journal of Development Economics*, 72(2), 463-496.
- Golub, S. S., Mbaye, A. A., & Golubski, C. (2019). The effects of Nigeria's closed borders on informal trade with Benin. *Brookings Institution: Africa in Focus*.
- Haisken-DeNew, J. P., & Schmidt, C. M. (1997). Interindustry and inter region differentials: Mechanics and interpretation. *Review of Economics and Statistics*, 79(3), 516-521.
- ILO. (2013). *Report V(1) Transitioning from the informal to the formal economy – 2014 International Labour Conference, 103rd Session*, Geneva: ILO.
- ILO. (2018). *Informality and Poverty in Zambia: Findings from the 2015 Living Conditions and Monitoring Survey*. October 2018. International Labour Organization. Geneva.
- ILO. (2020). *Informality and Poverty in Zambia*. Retrieved June 14, 2021, from: https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---africa/---ro-abidjan/---ilo-lusaka/documents/publication/wcms_697953.pdf
- Kalusopa, Koyi G. & Phiri, J (2019). *Right-Based Social Protection in Africa; Baseline Study to Map Existing Informal Economy Structures in Zambia and their Specific Needs*. Lusaka: FES-Zambia.
- Marjit, S., & Kar, S. (2007). The Urban Informal Sector and Poverty: Effects of Trade Reform and Capital Mobility in India.
- McCaig, B., & Pavcnik, N. (2018). Export markets and labour allocation in a low-income country. *American Economic Review*, 108(7), 1899-1941.
- Mitaritonna, C., Bensassi, S., & Jarreau, J. (2017). *Regional Integration and Informal Trade in Africa: Evidence from Benin's Borders*. CEPII, Centre d'etudes prospectives et d'informations internationales.
- MOC. (2018) National Export Strategy (NEST). (2018). *Ministry of Commerce, Trade and Industry*. Retrieved June 14, 2021, from: https://www.mcti.gov.zm/?wpfb_dl=7
- Moulton, B. R (1990). An illustration of a pitfall in estimating the effects of aggregate variables on micro units. *The review of Economics and Statistics*, 334-338.
- Mukwaya, R (2019). The Impact of Regional Integration on Africa's Manufacturing Exports. *Journal of African Trade* 6, no. 1-2 (2019): 81-87.
- Nkendah, R (2010). The Informal Cross-Border Trade of agricultural commodities between Cameroon and its CEMAC's Neighbours. *In Paper for the NSF/AERC/IGC conference*.
- Ntlama-Makhanya, N., & Lubisi-Bizani, N. (2021). The 'Africa we want' in the African Union's
- Agenda 2063 on the realisation of women's human rights to access justice. *African Human Rights Law Journal*, 21(1), 290-310.
- Ogalo, V. (2010). Informal cross-border trade in EAC: Implications for regional integration and development. *Research Paper: CUTS Geneva Resource Centre*.
- Randrianarisoa, H. N. (2021). The Impact of Trade Liberalization on Informality: Evidence from Egypt and Kenya.
- Rattsø, J., & Torvik, R (1998). Zimbabwean trade liberalization: ex post evaluation. *Cambridge Journal of Economics*, 22(3), 325-346.
- Rogan, M., Roever, S., Chen, M.A. and Carré, F. (2017), "Informal Employment in the Global South: Globalization, Production Relations, and "Precarity", Kalleberg, A.L. and Vallas, S.P. (Ed.) *Precarious Work (Research in the Sociology*

of Work, Vol. 31), Emerald Publishing Limited, Bingley, pp. 307-333.

Salem, M. B., & Zaki, C. (2019). Revisiting the impact of trade openness on informal and irregular employment in Egypt. *Journal of Economic Integration*, 34(3), 465-497.

Saltoglu, B., & Yenilmez, T. (2015). When does low interconnectivity cause systemic risk? *Quantitative Finance*, 15(12), 1933-1942.

SATUCC (2020). *The Impact of Covid-19 Pandemic on Working People in Southern Africa: The Role of Trade Unions*. Gaborone: SATUCC

Verick, S. (2011). The impact of the global financial crisis on labour markets in OECD countries: Why youth and other vulnerable groups have been hit hard. In *From the great recession to labour market recovery* (pp. 119-145). Palgrave Macmillan, London.

World Bank Group. (2017). *Zambia makes steady progress in financial inclusion but many women still excluded*. Retrieved June 14, 2021, from: <https://www.worldbank.org/en/news/feature/2017/11/08/zambia-makes-steady-progress-in-financial-inclusion-but-many-women-still-excluded>.

World Bank. (2020). *Country and Lending Groups*. Retrieved June 14, 2021, from: <https://datahelpdesk.worldbank.org/knowledgebase/articles/906519-world-bank-country-and-lending-groups>.

World Bank. (2020). *Zambia Economic Brief: An Agro-Led Structural Transformation. September 2018, issue 11*

ZILARD. (2019). *Trade Unions National Monitoring Template 2019 – Zambia SDG Country Reports by Trade Unions* (Prepared by ZILARD).



ANNEXES

ANNEXE 1: CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES DES PARTICIPANTS AUX GROUPES DE DISCUSSION

S/n	NOM	SEXE	AGE	NIVEAU D'ÉDUCATION ATTEINT
1.	Banda Edwin Z.	M	50	Tertiaire
2.	Mayengo Tonga	M	37	9ème année
3.	Soni Anthony	M	25	9ème année
4.	Happy Kunda M.	M	31	9ème année
5.	Chanda Kabwe	M	43	Primaire supérieur
6.	Abdul Abel Mumba	M	24	Niveau primaire
7.	Emiya Nyirongo	M	47	Niveau primaire
8.	Nkosi Nyirongo	M	39	Secondaire supérieur
9.	Davies Mwansa	M	51	Formation professionnelle
10.	Jonathan Mahamba	M	29	-
11.	Webby Chota	M	28	-
12.	Moses Mfula	M	23	Formation professionnelle
13.	Chisanga Sinkala	M	32	Tertiaire
14.	Mwamba Peter	M	40	Secondaire supérieur
15.	Victoria Mweemba	F	43	Tertiaire
16.	Daniel Mpundu Chanda	M	49	Tertiaire
17.	Richard Mumba	M	45	Secondaire supérieur
18.	Songwe Elias	M	53	Enseignement secondaire de 1er cycle
19.	Richard Sakala	M	45	Secondaire supérieur

ANNEX II: TABLEAU DE BORD DE L'ANALYSE DOCUMENTAIRE - IMPACT DES ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTAUX SUR L'EMPLOI INFORMEL EN AFRIQUE

DOCUMENTATION EMPIRIQUE SUR LES EFFETS DE LA LIBÉRALISATION DU COMMERCE SUR L'INFORMALITÉ EN AFRIQUE : OBJECTIF, MÉTHODES ET RÉSULTATS

RECHERCHE	OBJECTIF	MÉTHODES	RÉSULTATS
GHANA			
Mawusi, Charles. (2021). Does Informality and Trade Openness Impact Long Run Growth? Empirical Evidence from Ghana (L'informalité et l'ouverture commerciale ont-elles un impact sur la croissance à long terme ? Preuve empirique du Ghana) Bulletin économique. 41. 28-40. 10.2139/ssrn.3506431.,	Ce document examine la relation dynamique entre la croissance économique, la taille de l'économie informelle et l'ouverture commerciale au Ghana.	Utilisation d'une technique ARDL (Retards autorégressifs échelonnés) et du test de causalité de Granger.	Les résultats fournissent la preuve d'une causalité positive et bidirectionnelle entre la taille de l'économie informelle et la croissance économique. Il a également été constaté que l'ouverture au commerce a un effet causal significatif sur la prévalence des activités informelles et la croissance économique.

ZIMBABWE			
Rattsø, Jørn & Torvik, Ragnar. (1998). Zimbabwean Trade Liberalisation: ex post Evaluation. (La libéralisation du commerce au Zimbabwe : évaluation ex post.) Cambridge Journal of Economics. 22. 10.1093/oxfordjournals.cje.a013719.	Dissocier les effets de la libéralisation de ceux de la forte sécheresse qui lui a coïncidé.	Un modèle EGC à l'échelle de l'économie est utilisé pour les expériences contrefactuelles.	Il a été démontré que l'ouverture des marchés de biens finaux contribue à la désindustrialisation et à la contraction.
ALGÉRIE			
Ali, Souag & Adair, Philippe & Hammouda, Nacer-Eddine. (2018). Politiques du marché du travail et informalité en Algérie.	Le rapport passe en revue les mécanismes de la politique du marché du travail mis en œuvre par le gouvernement algérien en 2008 et évalue leur impact sur l'informalité - l'emploi et le secteur informels - en utilisant les données des enquêtes sur l'emploi des ménages menées par l'Office national des statistiques (ONS) de 1997 à 2013.	Les chercheurs examinent la situation de trois catégories : les employés, les nouveaux employés et les travailleurs indépendants, en mettant l'accent sur l'effet suite à l'enregistrement à la sécurité sociale pour les employés et suite à l'enregistrement administratif et fiscal des travailleurs indépendants. Nous utilisons la méthodologie de la différence in différence (DID) et nous comparons deux périodes : 1997-2007 et 2008-2013 ; nous appliquons l'estimateur DID comme un test de falsification dans la première période seulement.	Selon les résultats, l'impact des dispositifs de la politique du marché du travail sur l'informalité s'avère hétérogène. Un impact négatif sur l'emploi informel pour les employés qui travaillent dans des entreprises comptant au moins 10 travailleurs est observé. Aucun effet significatif n'est documenté pour les employés dans les entreprises comptant de cinq à neuf employés. Pour les nouveaux employés, l'impact n'est pas très significatif. Les dispositifs du marché du travail ont également contribué à améliorer l'enregistrement, réduisant ainsi le secteur informel, mais seulement pour les entreprises employant de un à quatre travailleurs, alors que cela n'a pas d'impact sur les entreprises comptant de cinq à neuf travailleurs.
NIGERIA			
Stephen Golub, Ahmadou Aly Mbaye, et Christina Golubski (2019). The effects of Nigeria's closed borders on informal trade with Benin (Les effets de la fermeture des frontières du Nigeria sur le commerce informel avec le Bénin)	Examiner les effets de la fermeture des frontières du Nigeria sur le commerce informel avec le Bénin.	Application des techniques d'analyse de la théorie ancrée.	Les recettes du Bénin sont durement touchées par la fermeture des frontières ou par la récession au Nigeria, en raison de la baisse de la demande de produits qui y sont commercialisés.
BENIN			
Sami Bensassi & Joachim Jarreau & Cristina Mitaritonna, 2017. "Trade barriers and informality of trade: evidence from Benin's borders," (Barrières commerciales et informalité du commerce : preuves aux frontières du Bénin) Documents de travail DT/2017/11, DIAL (Développement, Institutions et Mondialisation).	Mesurer l'impact des barrières tarifaires et non tarifaires au commerce sur l'informalité	Les auteurs utilisent une enquête unique sur les transactions informelles à travers les frontières terrestres du Bénin, qui fournit le premier compte rendu direct et complet des volumes d'échanges et de la couverture des produits pour le commerce informel.	Si l'on augmente de 10 % les droits de douane sur un produit donné, il est 12 à 14 % plus probable que ce produit soit importé de manière informelle plutôt que formelle. Les mesures non tarifaires augmentent également l'informalité. Les résultats suggèrent également que les coûts de mise en conformité, outre les tarifs et les réglementations, contribuent à expliquer l'informalité.



EGYPTE/KENYA			
<p>Hanjatiana Nirina Randrianarisoa: The Impact of Trade Liberalization on Informality: Evidence from Egypt And Kenya (L'impact de la libéralisation du commerce sur l'informalité : Évidence de l'Égypte et du Kenya)</p>	<p>Examiner l'impact de ces politiques commerciales dérégulatrices dans deux des pays membres, l'Égypte et le Kenya.</p>	<p>Propose un modèle d'équilibre général 3x3 modifié pour évaluer l'impact de la réduction tarifaire sur la production informelle et les salaires.</p>	<p>Une relation négative entre les niveaux de tarifs NPF et la probabilité de l'emploi informel au sein de l'industrie est constatée pour le Kenya, et une relation positive est estimée pour l'Égypte. En d'autres termes, la réduction des droits de douane appliqués aux industries kenyanes augmente la probabilité d'emploi informel au sein de ces industries, tandis que la situation inverse est vraie pour les industries égyptiennes.</p>
EGYPTE			
<p>Salem, M., & Zaki, C. (2019). Revisiting the Impact of Trade Openness on Informal and Irregular Employment in Egypt (Revisiter l'impact de l'ouverture commerciale sur l'emploi informel et irrégulier en Égypte). <i>Journal of Economic Integration</i>, 34(3), 465-497. Consulté le 14 juin 2021 sur le site https://www.jstor.org/stable/26756453.</p>	<p>Examine l'impact de l'ouverture commerciale sur la qualité de l'emploi, mesurée par la part de l'emploi informel et irrégulier dans l'emploi total.</p>	<p>Combinaison d'un ensemble de données microéconomiques (l'enquête par panel sur le marché du travail égyptien) avec des variables macroéconomiques (tarifs douaniers) pour évaluer l'effet des réformes commerciales sur les travailleurs informels ou irréguliers en Égypte.</p>	<p>Les principaux résultats montrent qu'il existe une association positive entre les tarifs douaniers et les emplois informels et irréguliers en Égypte.</p>
CAMEROUN			
<p>Robert Nkendah (2010). Le commerce transfrontalier informel des produits agricoles entre le Cameroun et ses voisins de la CEMAC (The Informal Cross-Border Trade of agricultural commodities between Cameroon and its CEMAC's Neighbours).</p>	<p>L'étude avait pour objectif d'estimer le volume et la valeur non enregistrée du commerce transfrontalier informel entre le Cameroun et ses voisins de la CEMAC et de le comparer au commerce officiel.</p>	<p>Une méthode de suivi des flux transfrontaliers du commerce informel</p>	<p>Les résultats indiquent qu'en 2008 un volume d'un peu plus de 155 000 tonnes de produits agricoles et horticoles a été expédié du Cameroun vers ses voisins de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) pour une valeur estimée de presque 38 milliards de francs CFA, soit 0,4 % du PIB camerounais. La comparaison en termes relatifs montre que le commerce informel ou non enregistré représente 96% du commerce officiel et comprend principalement des produits agricoles et horticoles. L'échec du cadre institutionnel intra-communautaire à travers les pratiques de la politique commerciale informelle est le facteur expliquant le commerce informel dans la CEMAC.</p>

LESOTHO / AFRIQUE DU SUD			
Musi, Mokone (2002). The informal cross-border trade: the case of informal cross-border trade between Lesotho and Durban - South Africa. (Le commerce informel transfrontalier : le cas du commerce informel transfrontalier entre le Lesotho et Durban - Afrique du Sud)	Cette étude explore et décrit les problèmes rencontrés par les commerçants transfrontaliers informels du Lesotho opérant entre le Lesotho et Durban. Elle fournit un profil de leurs expériences et de leurs problèmes à différentes étapes de leur voyage, à savoir entre leur domicile et les postes-frontières, aux postes-frontières en direction de Durban, sur la route de Durban, à Durban, et aux postes frontières sur le chemin du retour au Lesotho.	Cette étude examine les relations entre ces commerçants et les commerçants de Durban. Elle traite de ce qui arrive à leurs marchandises une fois qu'elles sont importées au Lesotho.	L'étude conclut que les barrières commerciales et non commerciales posent un certain nombre de problèmes sérieux aux commerçants informels, et entravent donc le développement du commerce international dans le secteur informel.
AFRIQUE DE L'EST			
Victor Ogalo (2010). Informal Cross Border Trade in EAC Implications for Regional Integration and Development.(Le commerce transfrontalier informel dans la CAE - Implications pour l'intégration régionale et le développement)	Déterminer les implications de l'intégration et du développement régionaux sur le commerce transfrontalier informel (CTI) dans les pays d'Afrique de l'Est.	Données d'enquête et de panel.	On ne peut échapper au fait que le CTI, dans la mesure où il échappe aux taxes commerciales, peut limiter les possibilités de croissance économique et de développement des économies de la CAE. Il peut créer une concurrence malsaine avec les entreprises formelles qui ont souvent payé des taxes punitives et limiter leur potentiel de croissance, ce qui a un impact négatif sur l'économie globale. Cependant, il a également été observé qu'en période de récession économique, lorsque le secteur privé formel se rétrécit et que les gens sont licenciés, l'économie informelle fournit une source alternative d'emploi. Dans certains cas, de nombreuses personnes choisissent de s'engager dans le CTI par manque d'opportunités d'emploi formel ; et pour d'autres, l'entrée dans le commerce transfrontalier formel est souvent trop restrictive.
AUTRES ÉTUDES SUR L'AFRIQUE			
Verick, Sher. (2011). The Impact of Globalization on the Informal sector in Africa. (L'impact de la mondialisation sur le secteur informel en Afrique)	Ce document se propose de résumer la nature de l'économie informelle en Afrique et la manière dont la mondialisation affecte son développement.	Recherche documentaire	Les données empiriques suggèrent qu'il y a en fait des gagnants et des perdants dans une économie mondialisée.



<p>Yenilmez, Taylan. (2015). The Impact of Trade Liberalization on Informality and Industrial Productivity. (L'impact de la libéralisation du commerce sur l'informalité et la productivité industrielle) 10.13140/ RG.2.1.2591.3043.</p>	<p>Ce document explique théoriquement pourquoi la libéralisation du commerce entraîne à la fois une hausse de la productivité industrielle globale et une augmentation de l'économie informelle dans les pays en développement.</p>	<p>L'auteur développe un modèle d'hétérogénéité des entreprises avec une économie informelle pour capturer le double effet de la libéralisation du commerce dans les pays en développement.</p>	<p>Le modèle montre que si un pays réduit unilatéralement ses barrières commerciales ou présente un désavantage en termes de productivité lors d'une libéralisation bilatérale du commerce, les salaires baissent dans le nouvel équilibre en raison de l'augmentation asymétrique de la pression concurrentielle étrangère. La baisse des salaires pousse les individus vers le travail indépendant informel, tandis que l'augmentation de la pression concurrentielle dans l'industrie conduit à une réallocation des ressources vers les entreprises les plus productives. En conséquence, le pays se retrouve avec une productivité industrielle globale plus élevée et un secteur informel plus important.</p>
---	---	---	---

ANNEXE III: FICHE DE RÉGRESSION

- prohibit informal fem age agesq ms lessinter aboveinter tumember hhsiz hhead urb tar ind

Iteration 0= log likelihood - -4835.6374
 Iteration 1= log likelihood - -3090.3458
 Iteration 2= log likelihood - -3030.5457
 Iteration 3= log likelihood - -3029.2245
 Iteration 4= log likelihood - -3029.2242

Probit regression	Number of obs	-	7,763
	Lr chi (12)	-	3612.83
	Prob > chi 2	-	0.0000
Log likelihood - -3029.2242	Pseudo R2	-	0.3736

informal	Coef	std. Err.	z	p> z	[95% conf .	Interval]
fem	.24651551	.0539385	4.57	0.000	.1407977	3522326
age	-.0756377	.0096033	-7.88	0.000	-.0944599	-.0568155
agesq	.0008417	.0001129	7.45	0.000	.0006203	.0018631
ms	.0867742	.0161396	5.38	0.000	.0551411	.1184073
lessinter	.3271985	.0442948	7.39	0.000	.2403822	.4140148
aboveinter	-1.09856	.0608271	-18.06	0.000	-1.217779	-.979341
tumember	-2.792809	.143989	-19.40	0.000	-3.075022	-2.510596
hhsiz	-.0110756	.0251025	-0.44	0.659	-.0602756	.0381244
hhead	-.2750191	.0708715	-3.88	0.000	-.4139246	-.1361135
urb	-.3374845	.0415025	-8.13	0.000	-.4188279	-.2561411
tar	.0051811	.0027934	1.85	0.064	-.0002939	.0106561
ind	-.0172262	.0034674	-4.97	0.000	-.0240221	-.0104303
_cons	2.424543	.2148749	11.28	0.000	2.003396	2.84569

